



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

INAN • NUMÉRO 082 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 7 novembre 2017

—
Présidente

L'honorable MaryAnn Mihychuk

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le mardi 7 novembre 2017

• (1105)

[Traduction]

La présidente (L'hon. MaryAnn Mihychuk (Kildonan—St. Paul, Lib.)): Bonjour à tous, et bienvenue à cette réunion du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, nous amorçons notre étude sur les feux de forêt qui touchent les collectivités des Premières Nations.

Tout d'abord, de 11 heures à midi, nous recevrons l'Assemblée des Premières Nations et l'organisme Saskatchewan First Nation Emergency Management, représenté par Richard Kent, que j'aperçois ici. Puisque vous êtes ponctuel, vous pouvez commencer.

Vous disposez de 10 minutes pour livrer votre déclaration préliminaire, puis nous entendrons celle de l'autre témoin, s'il se présente, et nous passerons ensuite aux questions.

La première chose que nous faisons, et c'est particulièrement important en cette période de vérité et de réconciliation, est de reconnaître que nous nous trouvons sur le territoire non cédé des Algonquins. Ce geste nous rappelle que nous sommes au coeur d'une étude des revendications territoriales portant sur la relation la plus importante, et la plus ancienne aussi, qui a été établie par les contrats avec les Premières Nations du pays.

Richard, soyez le bienvenu. Je suis ravie que vous soyez venu de la Saskatchewan, du moins, j' imagine.

M. Richard Kent (commissaire, Services de protection et d'urgence, Saskatchewan First Nation Emergency Management): Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui pour vous parler de la question très importante de la sécurité-incendie et de la gestion des urgences dans les collectivités des Premières Nations. Je suis accompagné de Peter A. Beatty, chef de la Nation des Cris de Peter Ballantyne, de la Saskatchewan.

Avant de commencer, je souligne que nous sommes réunis aujourd'hui sur un territoire traditionnel algonquin non cédé.

Permettez-moi tout d'abord d'expliquer brièvement comment j'ai structuré mon bureau et ses opérations pour réaliser mon mandat, qui consiste à fournir de la formation sur la protection civile et la sécurité-incendie à l'ensemble des populations et des collectivités des Premières Nations de la Saskatchewan.

Mon bureau exécute une gamme d'activités pour appuyer les collectivités des Premières Nations de la Saskatchewan. Je l'ai divisé en deux sections.

La première est la section Incendies et sécurité. Nous fournissons de la formation communautaire sur tous les aspects de la lutte contre les incendies de structures et de végétation dans les zones périurbaines. Nous fournissons de la formation avancée dans

d'autres domaines comme la désincarcération, les secours sur l'eau et sur la glace, les espaces clos et de nombreux autres types de formation selon les besoins des collectivités. Nous collaborons avec les collectivités à l'élaboration de programmes de prévention des incendies. Nous effectuons des enquêtes sur les incendies et nous inspectons les bâtiments qui abritent des garderies et les programmes Bon départ.

La deuxième section, Mesures et interventions d'urgence, donne de la formation sur tous les aspects de la protection civile à l'ensemble des collectivités des Premières Nations de la Saskatchewan. Nous intervenons également en cas d'urgence dans les collectivités lorsque les élus nous demandent de le faire. Nous mettons en place un centre opérationnel communautaire ou régional à la demande des élus et participons à la gestion de ce centre. Nous fournissons du soutien et des conseils à une collectivité touchée par une situation d'urgence et agissons à titre de liaison entre les collectivités et d'autres organismes municipaux, provinciaux ou fédéraux qui jouent un rôle dans l'intervention d'urgence.

Pour ce qui est des ressources humaines, mon bureau compte au total huit postes, dont un est actuellement vacant. Quatre employés assurent la formation sur les incendies et la sécurité, et quatre autres assurent la formation sur les mesures et les interventions d'urgence.

Pour aborder la question des défis, je vais lire un passage d'un article écrit par James Waldram, un professeur à l'Université de la Saskatchewan qui a mené une étude sur les incendies et les évacuations à Wollaston Lake: « L'ironie est manifeste: la catastrophe à laquelle de nombreux résidents font allusion ne concerne pas la menace de feu de végétation, mais les efforts déployés pour les protéger de cette même menace. »

Étant donné que les situations d'urgence augmentent en nombre dans les collectivités des Premières Nations partout au Canada, nous devons veiller à ce que toutes nos collectivités des Premières Nations partout au Canada reçoivent la formation appropriée et nomment des personnes qualifiées pour assurer le moins de perturbations possible dans ces collectivités. Pour ce faire, nous devons veiller à mettre en place des structures de soutien suffisantes pour gérer correctement ces situations d'urgence.

Nous devons également nous assurer de bien comprendre les effets que les perturbations chroniques de la vie communautaire peuvent avoir sur ces collectivités longtemps après que les gens ont réintégré leur domicile. À mon avis, un personnel de soutien de 4 personnes pour plus de 100 collectivités en Saskatchewan ne répond pas aux exigences visant à assurer l'état de préparation sécuritaire des collectivités en matière de sécurité-incendie ou de protection civile.

L'autre défi est que le financement reçu pour doter huit postes est d'une année à l'autre et cela n'est évidemment pas très favorable à l'embauche ou au maintien en poste de personnel qualifié.

Dans mon rôle à titre de vice-président de l'Association des pompiers autochtones du Canada, j'ai dirigé un projet visant à concevoir et à mettre sur pied un bureau national de commissaire aux incendies autochtone en collaboration avec les dirigeants et le personnel de l'Assemblée des Premières Nations, les partenaires régionaux des Premières Nations et des alliés influents.

• (1110)

Notre conseil tribal appuie fermement la création de ce bureau pourvu que son élaboration soit dirigée par les Premières Nations. Nous sommes d'avis qu'il est très important que ce bureau soit conçu par nous et pour nous. Ce bureau pourrait veiller à ce que les normes et les codes appropriés soient respectés et appliqués, ce qui contribuerait à assurer des normes adéquates pour nos collectivités des Premières Nations et leur niveau de préparation dans le domaine des situations d'urgence, qui viseraient les objectifs suivants: éliminer les disparités régionales; élaborer des normes nationales sur les services d'urgence dans les Premières Nations; mettre l'accent sur la prévention des incendies; appuyer les interventions régionales et communautaires en cas d'incident; établir une base d'expertise sur les services d'urgence des Premières Nations; recueillir des données sur les incidents pour redéfinir ce qui doit être modifié, amélioré ou complété dans les services d'urgence des Premières Nations; aider à assurer un financement adéquat aux services d'urgence actuels conformes aux normes fournies par les institutions des Premières Nations.

En guise de conclusion, je remercie à nouveau le Comité de m'avoir invité à discuter de la sécurité-incendie et de la gestion des urgences, et de l'occasion qui m'est donnée de répondre, en ma qualité de responsable de services d'urgence sur le terrain, aux questions que vous, nos représentants élus, pouvez avoir.

Cela conclut mon mot d'ouverture et je serai heureux de répondre à vos questions.

La présidente: Merci, monsieur Kent.

Chef Beatty, nous vous écoutons.

Chef Peter Beatty (chef, Première Nation de Peter Ballantyne, Assemblée des Premières Nations): Madame la présidente, messieurs et mesdames les membres du Comité, je vous remercie de l'occasion que vous me donnez de parler des conséquences des feux de forêt sur nos collectivités nordiques.

La Nation des Cris de Peter Ballantyne est une bande importante qui comporte plusieurs collectivités de la Saskatchewan. Elle compte en tout 10 655 membres, 7 collectivités nordiques distinctes et 1 collectivité située à proximité de Prince Albert. Les 7 collectivités nordiques de la nation sont réparties sur un vaste territoire traditionnel de 51 000 kilomètres carrés environ.

Durant la première semaine du mois d'août 2017, une série de feux dus à la foudre ont éclaté à proximité de certaines collectivités de la Nation des Cris de Peter Ballantyne. Tout a commencé par de petits feux assez gérables qui ont gagné en puissance au fil des jours et qui ont fini par avoir des conséquences graves pour trois de nos collectivités. La mauvaise qualité de l'air et la menace directe d'embrasement ont obligé l'évacuation de quelque 2 800 membres de la Nation des Cris de Peter Ballantyne. Les personnes évacuées sont restées loin de leur domicile pendant 34 jours environ.

Les mesures d'intervention du programme de la gestion des feux de forêt et les opérations d'évacuation, d'hébergement et de rapatriement des membres des collectivités ont révélé plusieurs problèmes importants, et j'aimerais profiter de mon passage ici pour

les porter à votre attention. Les problèmes observés touchent les communications, les mesures d'intervention et le financement.

Dans le domaine des communications, il faut clarifier les définitions et la terminologie utilisées par le programme de la gestion des feux de forêt dans ses descriptions des opérations. Les divergences entre les définitions utilisées pendant la durée des événements ont entraîné de la confusion et pouvaient même nous induire en erreur. Comme la province n'a pas cru bon d'inviter les leaders et les centres des opérations d'urgence de la Nation des Cris de Peter Ballantyne dans ses conférences téléphoniques sur les stratégies et la gestion des événements, la question de la transparence des communications opérationnelles a été soulevée.

Pour ce qui concerne les mesures d'intervention directe, la lenteur du déploiement de ressources humaines et matérielles suscite de grandes inquiétudes. Les répercussions sur les collectivités auraient pu être beaucoup moins graves si des mesures avaient été prises rapidement pour maîtriser les petits feux. Au contraire, les routes principales, les infrastructures essentielles et la sécurité publique ont été gravement menacées. Plus de 185 000 hectares de notre territoire traditionnel ont été touchés, et plus de 3 500 personnes ont été mises en danger. Les délais ont entraîné l'évacuation générale de Pelican Narrows.

Sur le plan du financement, les feux de forêt sont très coûteux pour les bandes et leurs agences, tant du point de vue financier que du point de vue des ressources humaines. Il est tout à fait irréaliste de penser que les programmes et les modèles actuels de financement permettent aux bandes d'absorber ces coûts. On demande aux services de santé et aux bandes d'établir des plans d'intervention d'urgence, mais aucun financement n'est prévu pour les aider à remplir ce mandat. Durant les événements, tous les intervenants ont constaté l'immense avantage de pouvoir compter sur le leadership et la coordination des interventions d'urgence par un coordonnateur relevant d'un centre des opérations d'urgence dirigé par la bande.

La sécurité des collectivités, la lutte contre les incendies sur nos territoires et le maintien de la chaîne de subsistance et d'approvisionnement des services essentiels aux collectivités entraînent des coûts qui ne sont pas prévus dans le financement. Des travailleurs de la santé et d'autre personnel des organismes communautaires doivent continuer d'assurer du soutien et des soins aux membres des collectivités sur les lieux où ils sont hébergés après une évacuation. C'est un autre coût non financé.

Ce sont quelques exemples seulement des coûts associés aux situations d'urgence qui ne sont pas définis clairement dans les modèles de remboursement, mais que l'on demande aux bandes d'assumer quand une collectivité est frappée.

Je demande respectueusement au gouvernement fédéral de prendre connaissance du document d'information soumis et d'examiner les demandes qui suivent relativement à la lutte et à l'intervention en cas de feux de forêt.

La terminologie utilisée pendant les opérations doit être clarifiée, de même que les politiques liées aux mesures de lutte contre les incendies, et elles doivent être diffusées aux intervenants des Premières Nations.

Quand une situation d'urgence frappe une Première Nation, il devrait être de rigueur de l'inviter à toutes les rencontres provinciales et fédérales au cours desquelles des décisions seront prises sur des questions de gestion, de stratégies et de prestation des services qui la touchent.

•(1115)

Il faut revoir les procédures opérationnelles normalisées et les lignes directrices sur lesquelles se fonde le programme de la gestion des feux de forêt pour déclencher une intervention directe. À notre avis, les feux auraient pu être mieux gérés et les répercussions moins graves pour les collectivités et notre vaste territoire traditionnel. Nous demandons qu'un tiers impartial examine les efforts du programme de gestion des feux de forêt afin de garantir de meilleurs résultats à l'avenir.

Les lieux d'hébergement collectif ont suscité des préoccupations constantes relativement à la sécurité des groupes à risque, le séjour maximal, les activités et les aliments traditionnels, et bien d'autres. Si la solution de l'hébergement collectif est la seule qui s'offre, un comité de la Première Nation devrait être consulté sur les politiques et les méthodes normalisées de gestion.

Lors des feux de forêt qui ont touché la bande indienne de Lac La Ronge en 2015, Affaires autochtones et du Nord Canada a annoncé verbalement que du financement serait octroyé pour un poste de coordonnateur des interventions sanitaires d'urgence. La même aide devrait être accordée pour créer un poste de coordonnateur des interventions sanitaires d'urgence de la Nation des Cris de Peter Ballantyne.

Il faut établir une norme claire concernant les services financés par AANC et la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits.

AANC et la province devraient travailler de concert avec les Premières Nations pour repérer des lieux situés dans leurs collectivités qui pourraient servir à l'hébergement de personnes réinstallées, et ces lieux devraient recevoir le même appui que les autres installations.

Une aide devrait être prévue pour la mise à disposition en permanence de refuges où l'air est pur afin de réduire les risques sanitaires en cas de délai de l'évacuation, pour la mise à l'abri sur place ou pour offrir un répit lorsque les niveaux de fumée élevés réduisent la qualité de l'air.

Une aide financière et des ressources humaines devraient être fournies aux Premières Nations dans les domaines non financés que j'ai énumérés. Comme je l'ai dit, les feux de forêt de 2017 ont eu de graves conséquences pour les collectivités nordiques de la Nation des Cris de Peter Ballantyne. Deux rapports dressant un bilan des feux de forêt qui ont touché la bande de Lac La Ronge en 2015 et la Nation des Cris de Peter Ballantyne en 2017 seront publiés d'ici au 31 mars 2018. Ils seront certainement fort utiles pour la planification et la refonte des politiques.

Pour terminer, je tiens à exprimer ma reconnaissance pour la possibilité qui m'a été offerte de m'adresser au Comité permanent. Je répondrai volontiers à toutes vos questions.

•(1120)

La présidente: Merci, chef Beatty. Nous vous remercions de nous consacrer du temps et d'avoir parcouru tout ce chemin pour venir à notre rencontre. *Meegwetch.*

Nous allons passer à la période des questions.

Monsieur Anandasangaree.

M. Gary Anandasangaree (Scarborough—Rouge Park, Lib.): Merci à vous deux d'être ici ce matin.

J'aimerais m'adresser à Peter Beatty en premier. Si je comprends bien, 2 300 résidents ont été évacués l'été dernier. Pourriez-vous nous en dire plus sur le type de ressources dont vous auriez eu besoin

pour l'opération d'évacuation, mais également sur les ressources dont vous disposiez et qui ont été utiles pour gérer l'évacuation?

Chef Peter Beatty: La première chose que nous avons faite après avoir décrété l'évacuation d'urgence a été de prendre contact avec la province, les services sociaux et les services d'urgence pour les avertir qu'il fallait que les résidents quittent les lieux. Ils nous ont envoyé des autobus scolaires pour déplacer les patients de priorité 1, soit les aînés, les jeunes enfants et d'autres personnes vulnérables.

Bien entendu, je suis monté aux barricades, et ils ont fini par nous envoyer des autocars un peu plus confortables. Nous avons été très désagréablement surpris de leur idée d'envoyer des autobus scolaires pour évacuer les patients de priorité 1 de la collectivité. La balade peut devenir assez pénible quand on pense qu'il faut au moins quatre heures jusqu'à Prince Albert, et cinq jusqu'à Saskatoon.

C'est ce que nous avions à notre disposition à ce moment, en plus de quelques véhicules privés. Quand nous sommes arrivés aux groupes de priorité 2 et 3, nous avons reçu des autocars pour les transporter. Parmi les autres résidents, ils ont été nombreux à utiliser leur propre véhicule. Très peu de ressources nous ont été fournies. Nous avons bien sûr aidé les personnes qui souhaitaient se déplacer par leurs propres moyens à se procurer de l'essence. Je pense aussi que des repas ont été servis à l'arrivée à Prince Albert et à Saskatoon.

La majorité des évacués ont été regroupés dans le centre d'hébergement collectif installé au stade de soccer de Saskatoon. Certains ont été dirigés vers Prince Albert, vers un lieu dont le nom m'échappe. Je ne crois pas que c'était un centre d'hébergement collectif. Les gens habitaient surtout dans des chambres d'hôtel que nous leur avons fournies au début. Nous avons ensuite communiqué avec la Croix-Rouge, qui a pris le relais pour diriger les gens vers des hôtels de Prince Albert et de Saskatoon.

M. Gary Anandasangaree: Pouvez-vous nous donner plus de détails sur les difficultés de nature géographique auxquelles vous avez été confrontés? Je sais que votre territoire est vaste et que vous avez plusieurs collectivités.

Chef Peter Beatty: Oui, d'accord.

M. Gary Anandasangaree: Monsieur Kent, peut-être pourriez-vous nous donner une idée des contraintes géographiques qui caractérisent la région où vous travaillez?

M. Richard Kent: Dans le Nord de la Saskatchewan, les collectivités sont éloignées. C'est un territoire couvert de forêts. C'est la Saskatchewan, avec ses milliers de lacs et de forêts. Les routes sont rares. Dans la plupart des cas, il existe une seule route pour entrer et une seule route pour sortir. C'était difficile parce que les routes pour entrer et pour sortir ont été fermées assez souvent, quand le feu s'en approchait. Très souvent, les délais pour faire sortir ou revenir les gens étaient assez courts. Et il était tout simplement hors de question d'évacuer tout ce monde par avion.

Ce ne sont pas des conditions exceptionnelles dans nos régions forestières. Les routes sont rares, et elles sont en gravier. Il y a très peu de routes pavées, et elles sont barrées quand il y a des incendies. Le gouvernement provincial ferme les routes quand le feu approche et qu'il devient dangereux d'y circuler.

Ces défis sont loin d'être les seuls que nous devons surmonter. Comme le chef l'a mentionné, c'est un peu ridicule d'envoyer des autobus scolaires, sans toilettes, pour transporter les personnes de priorité 1 lors des journées chaudes de l'été. Si nous fournissons la formation nécessaire aux collectivités, elles pourront régler elles-mêmes certains aspects avant de demander de l'aide externe.

Ce sont quelques-uns de nos défis.

•(1125)

M. Gary Anandasangaree: J'aimerais aller plus loin sur le dernier point que vous avez soulevé. Quelles leçons y a-t-il à tirer des événements de l'été passé et comment pouvons-nous les mettre à profit pour améliorer la préparation en vue de futures urgences?

M. Richard Kent: Nous avons tiré plusieurs leçons des nombreuses situations d'urgence que nous avons vécues en Saskatchewan à cause des feux de forêt, des inondations et d'autres catastrophes au fil des années. L'une de ces leçons est que la province n'a pas toujours la même notion des valeurs à risque que les collectivités des Premières Nations.

Par exemple, la province estime que les structures, les bâtiments, les camps et ce genre de choses sont des valeurs à risque. Par contre, si vous parlez à nos chefs, à nos aînés et aux membres des collectivités, ils vous diront que ce qu'il faut protéger, c'est la forêt qui les entoure. Vous faites peut-être vos courses chez Safeway, mais les membres de nos collectivités s'approvisionnent dans la forêt. C'est là qu'ils vont chercher leur nourriture, des petits fruits, des médicaments. Malheureusement, dans bien des cas, la forêt n'est pas considérée comme une valeur à risque.

Les autres leçons que nous avons apprises concernent les différences culturelles et le fait qu'il faut outiller les collectivités pour qu'elles s'occupent elles-mêmes de leurs membres. S'il existe des différences culturelles dans les façons de faire, elles doivent pouvoir les indiquer au personnel d'urgence, que ce soit mon personnel, celui de la province ou celui du fédéral. Elles doivent avoir leur mot à dire, et il faut les écouter.

La présidente: Pour la gouverne des membres du Comité, pouvez-vous nous expliquer brièvement ce que vous entendez par « patients de niveau 1 »? S'agit-il des patients qui ont besoin de soins médicaux quotidiens, ou de résidents d'un centre de santé? Sont-ils autonomes? Expliquez-nous ce que vous voulez dire par « niveau 1 ».

Chef Peter Beatty: Les patients de priorité 1 sont les malades chroniques, comme ceux qui souffrent de diabète et qui doivent être dialysés deux ou trois fois par semaine. Ce sont ceux qui ont besoin de ce service et qu'il faut absolument faire sortir. C'est la même chose pour les patients atteints de maladies cardiaques chroniques ou d'autres maladies graves.

La présidente: Merci.

C'est maintenant au tour du Parti conservateur, à commencer par le député Kevin Waugh.

M. Kevin Waugh (Saskatoon—Grasswood, PCC): Merci.

C'est moi qui ai proposé vos noms. Notre province a été très éprouvée par les feux ces dernières années, même si je sais que l'étude porte surtout sur la Colombie-Britannique, à cause des terribles événements de cette année. Le Manitoba aussi a été touché. Merci à vous deux d'avoir parcouru tout ce chemin pour venir à Ottawa ce matin.

Qui a donné l'ordre d'envoyer des autobus scolaires? C'est ma première question.

Chef Peter Beatty: La province. Je ne sais pas vraiment de quelle autorité nous parlons, si c'était la Croix-Rouge ou l'organisation de la gestion des urgences. Je ne peux pas dire au juste de qui venaient les ordres, mais des autobus scolaires ont été envoyés.

M. Kevin Waugh: Quand les autobus scolaires ont-ils été remplacés par des autocars, et qui a donné l'ordre?

Chef Peter Beatty: Nous avons eu des conférences téléphoniques avec la province, les services sociaux, les responsables de la gestion

des feux de forêt et d'autres organismes avec qui nous collaborons en situation d'urgence. Ce n'était pas une première pour nous. L'ordre a été donné d'envoyer ces autobus, mais je ne sais pas il venait d'où.

•(1130)

M. Kevin Waugh: Vous avez dit que vous n'aviez pas participé aux conférences téléphoniques.

Chef Peter Beatty: Voici comment cela fonctionnait: ils organisaient leurs propres rencontres, par conférence téléphonique ou en personne, et ils se joignaient à nos conférences par la suite. Ils décidaient les stratégies de gestion des incendies et d'autres aspects en petit groupe fermé, pour ainsi dire, et ils s'intégraient à nos conférences téléphoniques ensuite.

M. Kevin Waugh: Vous avez mentionné que le financement était insuffisant pour le matériel et le soutien sanitaires. Quelle aide recevez-vous actuellement et de combien pensez-vous avoir besoin de plus pour gérer ce genre de situation?

Chef Peter Beatty: Pour ce qui est des services sanitaires de la Nation des Cris de Peter Ballantyne, le poste de coordonnateur des interventions d'urgence était financé par le Grand conseil de Prince Albert. Je crois que le financement venait de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits. Cette aide se terminera bientôt. Je pense qu'une somme de 75 000 \$ était versée annuellement pour ce poste.

Comme je l'ai souligné dans mon exposé, nous savons que la bande de La Ronge a reçu une confirmation de vive voix d'une aide versée par AANC.

Nous demandons que la même aide nous soit consentie, à hauteur de 75 000 \$ par année au moins.

M. Kevin Waugh: Merci pour votre exposé et vos recommandations. Je vous remercie également, monsieur Kent.

Les feux ont éclaté en août, et votre personnel est rentré à la maison à la mi-août. Comment cela s'explique-t-il?

Chef Peter Beatty: J'aimerais faire une petite précision.

La situation était exceptionnelle pour la Saskatchewan. Normalement, au mois d'août, le temps commence à se rafraîchir et la saison des feux de forêt devrait être terminée.

M. Kevin Waugh: Je suis d'accord avec vous.

Chef Peter Beatty: Le printemps passé, les niveaux d'eau étaient très élevés.

M. Kevin Waugh: Oui, du jamais vu.

Chef Peter Beatty: Le risque de feu de forêt ne préoccupait personne avant le mois de juillet, quand les températures se sont mises à grimper et que la pluie a cessé de tomber, jusqu'en août. Je crois que les feux ont éclaté à ce moment, au début d'août. Le risque était connu. Des feux ont démarré le 5 ou le 8 août. Les températures étaient élevées et les vents très forts.

M. Kevin Waugh: C'est exact.

Chef Peter Beatty: Nous sommes passés d'un extrême à l'autre.

M. Kevin Waugh: Monsieur Kent, c'est là tout le problème. Les feux éclatent, on ne fait rien, puis tout à coup, quatre ou cinq jours plus tard, ils ont pris des proportions gigantesques. Pouvez-vous nous en parler? Quels sont les problèmes du côté des bandes? Elles donnent l'alerte que des feux ont éclaté, mais il ne se passe rien avant deux ou trois jours, et c'est la catastrophe.

M. Richard Kent: Oui. Le chef l'a déjà dit, nous devons nous préparer et nous assurer que tout est en place pour maîtriser les incendies avant qu'ils atteignent les collectivités et qu'ils perturbent la vie communautaire. Il faut que les gens puissent rester chez eux.

Au Canada, nous vivons des situations d'urgence toutes les saisons. L'évacuation de Wollaston a eu lieu le 11 mai 2011. Cette année, les évacuations se sont produites en août et en septembre.

La préparation est la clé. Il faut donner de la formation. Il faut laisser les collectivités aux commandes en situation d'urgence, parce qu'elles savent ce qui est le mieux pour leurs résidents.

M. Kevin Waugh: Pouvez-vous nous parler de ce point en particulier? Comment se fait-il qu'en août, il n'y avait pas d'effectifs pour lutter contre les incendies?

• (1135)

M. Richard Kent: Nous commençons les préparatifs de fermeture du service de lutte contre les feux de forêt — les employés travaillent pour le gouvernement provincial, et certains pompiers viennent de nos collectivités des Premières Nations —, quand le risque de feu a disparu. Normalement, il n'y a pas de feu. Bien entendu, nous mettons tout en place pour que du personnel et d'autres personnes répondent rapidement à nos appels s'il faut intervenir contre un incendie qui se rapproche d'une collectivité

M. Kevin Waugh: Est-ce que c'est ce que vous avez fait?

M. Richard Kent: Dans le cas qui nous occupe, non, je ne pense pas que c'est ce que nous avons fait. Je crois que la province aurait dû intervenir un peu plus rapidement pour maîtriser les incendies. Je crois aussi qu'il devrait y avoir plus de personnel prêt à intervenir dans les collectivités des Premières Nations elles-mêmes.

M. Kevin Waugh: Chef Beatty, quand vous avez évacué près de 2 800 personnes, j'ai souvent entendu dire que...

Est-ce que mon temps est écoulé?

La présidente: Il vous reste huit secondes environ. Vous étiez sur une lancée.

M. Kevin Waugh: C'est bon. Je m'arrête ici.

La présidente: La parole ira donc à la députée Jolibois, du Nouveau Parti démocratique.

Mme Georgina Jolibois (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, NPD): Merci, chef Peter Beatty, d'être venu nous rencontrer. Je vous en suis reconnaissante. Merci de nous avoir présenté cet état de situation.

Merci également à vous, Richard. Je suis la députée d'une circonscription du nord de la Saskatchewan. Avant d'être élue au Parlement, j'étais en politique municipale, et j'ai été partie à des opérations d'évacuation dirigées par la municipalité. Je sais de quoi vous parlez.

La semaine dernière, nous avons appris qu'il n'existe pas d'entente entre la Saskatchewan et AANC en matière de gestion des feux de forêt dans la province. Comment pouvons-nous convaincre la province de signer une entente et de faire sa part pour que les Autochtones reçoivent le soutien voulu en cas d'évacuation?

M. Richard Kent: Il faut des ententes. Il faut signer des ententes partout au Canada, parce que nous aurons tous besoin d'aide un jour. Nous nous occupons de nous-mêmes en premier, puis nous nous occupons de notre communauté. Ensuite, il se peut que nous nous tournions vers la province, puis vers le fédéral. Des ententes sont nécessaires, je suis d'accord, mais pas des ententes comme certaines qui ont été négociées entre le gouvernement fédéral et la province sans aucune participation d'une collectivité des Premières Nations.

Il y a quelques années, pendant la période de préparation des ententes avant leur signature, nos chefs ont dit: « Vous rédigez des ententes qui concernent nos collectivités. Vous devez nous parler. » Une de ces ententes visaient l'octroi de 1 million de dollars pour différents postes en Saskatchewan. Nous avons besoin de ces postes. Ils contribuent au renforcement des capacités de la province, et c'est essentiel. Cependant, il faut aussi renforcer les capacités des collectivités des Premières Nations.

Il n'y a pas eu de suite. Selon ce qui nous est rapporté, leur approche a changé. C'est l'un des problèmes à régler. Des ententes sont nécessaires, mais elles devraient nous donner la possibilité de dire « si nous avons besoin de vous, nous vous appellerons, et nous paierons le tarif normal pour vos services ».

Chef Peter Beatty: Pour ce qui est des ententes avec la province, nous ne savons pas si des discussions sont en cours entre la province et le fédéral concernant le financement de notre capacité d'intervention en cas de feux de forêt.

Nous avons tous des efforts à faire, nous, la province, le gouvernement fédéral. Nous devons nous concerter et en venir à une entente qui nous garantira une capacité d'intervention rapide. Si nous sommes engagés, nous pourrions expliquer ce qui doit être fait et comment y arriver selon nos méthodes traditionnelles. J'ai très hâte d'avoir ce genre de discussion.

Mme Georgina Jolibois: Merci.

Pour continuer sur la relation avec la province, je sais d'expérience que les évacuations... Je suis membre de la nation des Dénés de la rivière Clearwater, signataire d'un traité, mais je vis dans la municipalité. Nous vivons des situations semblables chaque année, et la province fait tout ce qu'elle doit faire. Toutefois, il y a toujours un point où les discussions achoppent, et c'est la question de l'embauche de résidents locaux pour lutter contre les incendies, que ce soit du côté de la Première Nation visée par le traité ou de celui de la municipalité. Que faut-il faire pour que la discussion progresse?

• (1140)

Chef Peter Beatty: Nous avons été confrontés au même problème, et j'ai encore frais à l'esprit les efforts que nous avons faits pour que nos pompiers certifiés... Ce sont des pompiers de niveau 3. Le niveau 1 comprend les équipes d'attaque initiale, financées par la province et très bien entraînées. Les pompiers des Premières Nations forment le niveau 2, et le niveau 3 est celui des pompiers certifiés, formés pour intervenir dans la collectivité en cas d'incendie.

Nous avons énormément de difficulté à mobiliser des équipes pour combattre les incendies, et surtout nos propres pompiers certifiés. Nous n'avons pas pu les envoyer sur les lieux lors des derniers incendies, pour faire quoi que ce soit qu'il y avait à faire. Pour éteindre un feu, il faut de la main-d'oeuvre au sol. Ce n'est pas l'eau larguée par des avions-citernes ou l'arrosage par hélicoptère qui vont éteindre le feu.

Tous ceux qui ont de l'expérience en matière de lutte contre les feux de forêt savent qu'il faut creuser le sol pour déloger les foyers d'incendie. C'est un travail difficile, mais il est nécessaire pour éteindre le feu. Si on choisit de gérer les incendies et de les orienter à proximité des collectivités, on peut le faire avec du matériel lourd, des avions-citernes et des hélicoptères. Je pense par contre qu'il faut revoir cette partie de la stratégie de lutte contre les incendies, surtout s'ils sont proches de régions peuplées et des infrastructures.

Il faut faire des changements. Pour l'instant, le seul objectif est de gérer les incendies, mais il faut établir quand déclencher l'intervention directe. Leur politique, si je ne me trompe pas, est de déclencher une intervention directe quand le feu menace une infrastructure. Par intervention directe, j'entends l'envoi d'effectifs et de matériel sur le terrain pour combattre les flammes. On pourrait en dire autant de la surveillance des incendies par satellite. Nous avons eu accès à cette technologie. Nous étions au courant que des feux avaient éclaté, qu'ils étaient de faible importance et gérables, mais il n'y a pas eu d'intervention directe parce qu'aucune infrastructure n'était menacée. Quand le feu s'est emballé, ils ont essayé de le gérer, mais il était trop tard.

La présidente: Merci.

Nous passons maintenant aux questions du député Harvey.

M. T.J. Harvey (Tobique—Mactaquac, Lib.): Monsieur Kent, l'été dernier, durant les opérations d'évacuation en Saskatchewan, le programme FireSmart a été intégré au processus. Pouvez-vous nous parler des retombées positives de ce programme, des problèmes observés — ou de ce qui pourrait être fait autrement — et de ce qui fonctionne bien?

M. Richard Kent: Je peux vous en parler, mais la personne chargée du programme FireSmart au Grand conseil de Prince Albert est Cliff Buettner. Il travaille au secteur de la foresterie, mais également dans mon service.

Le programme FireSmart est extrêmement efficace. Essentiellement, il consiste à réduire les combustibles autour des collectivités et dans les forêts voisines, et à installer des éléments coupe-feu pour améliorer les chances de survie des collectivités en cas de feu de forêt à proximité. Le programme diffuse également de l'information aux membres des collectivités sur les précautions à prendre pour réduire les risques d'incendie, comme tailler les branches à plus de huit pieds, assurer un espace suffisant entre les arbres, éliminer les combustibles au sol.

C'est un programme fabuleux, qui fonctionne très bien. Il a donné d'excellents résultats. Nous avons remplacé la formule de financement renouvelable chaque année par un financement sur cinq ans. Nous pourrions planifier à plus long terme et nous assurer que toutes les collectivités de la Saskatchewan sont en sécurité et mieux armées pour lutter contre les incendies.

• (1145)

M. T.J. Harvey: Dans quelle mesure le programme FireSmart a-t-il été appliqué à l'échelle de la Saskatchewan?

M. Richard Kent: Il a été mis en oeuvre dans beaucoup de collectivités, mais les collectivités éloignées sont très nombreuses. Les distances à parcourir sont énormes. Nous avons collaboré avec les responsables de la gestion des urgences d'AANC, qui ont offert un soutien précieux au programme. Ils voient bien qu'il fonctionne. Les résultats le prouvent. Nous avons des statistiques qui prouvent qu'il fonctionne.

Nous sommes très contents du travail accompli jusqu'ici, mais nous sommes loin d'avoir terminé. Nous avons beaucoup de forêts, et les arbres repoussent.

M. T.J. Harvey: Qu'est-ce que le ministère pourrait faire, selon vous, pour faciliter l'application du programme?

M. Richard Kent: Le ministère devrait — en fait, je crois qu'il le fait déjà — écouter les experts sur le terrain. Je parle des experts du programme de gestion des feux de forêt et du service de foresterie du Grand conseil de Prince Albert. Nous donnons des formations de niveau 1, 2 et 3, comme le chef l'a expliqué tout à l'heure, au

personnel du programme de gestion des feux de forêt. Il faut écouter ce que ces experts ont à dire et suivre leurs directives.

M. T.J. Harvey: Merci.

Chef Beatty, votre collectivité a été touchée par les feux de forêt qui ont forcé des évacuations. Pourriez-vous nous résumer les leçons tirées de cette expérience? Qu'est-ce qui a fonctionné cette année? Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné? Il y a eu des problèmes, mais il y a certainement eu des points positifs aussi. Pouvez-vous nous donner quelques exemples de retombées positives et des aspects qu'il faut améliorer?

Chef Peter Beatty: Je commencerai par les évacuations. Bien entendu, nous avons parlé de ce qui s'est mal passé. Par contre, nous avons été agréablement surpris par l'efficacité des communications à mesure que les opérations d'évacuation progressaient. Nous étions capables de joindre rapidement les responsables de la gestion des urgences de la province. Le ministère des Affaires autochtones a aussi dépêché un représentant, qui a collaboré avec le personnel du centre des opérations d'urgence que nous avons mis sur pied. Nous avons pris cette initiative en nous inspirant de l'expérience d'autres collectivités. Nous savions qu'il était important que le Grand conseil envoie du personnel au centre des opérations d'urgence. Richard en faisait partie, de même que des membres du personnel de notre Première Nation.

Nous avons appris également que la province pratique la politique du « laisser-brûler », même si ce n'est écrit nulle part. C'est en tout cas ce que nous déduisons en les voyant agir: on ne fait rien pour arrêter le feu tant qu'il n'y a pas de danger et, s'il y a un danger, on essaie d'intervenir. C'est le genre de choses que nous avons découvertes et qui devront changer dans les prochaines années.

Je l'ai déjà dit, les conditions extrêmes provoquées par les changements climatiques année après année nous forcent à revoir nos façons de penser. Nous devons revoir la politique de lutte contre les incendies au grand complet, et améliorer la gestion des feux qui menacent des collectivités ou des infrastructures comme les routes. L'une des principales artères au nord-est de la Saskatchewan, qui relie Creighton et Flin Flon à Prince Albert, a été fermée pendant presque toute la durée des événements.

M. T.J. Harvey: Dernière question rapide avant que mon temps soit écoulé. Nous avons beaucoup parlé des Premières Nations et du rôle proactif que les Autochtones vivant dans les collectivités touchées doivent avoir tout au long du processus. Que ce soit par l'entremise de l'Association des pompiers autochtones ou des programmes existants, sur quels aspects essentiels devrions-nous concentrer notre étude pour mieux comprendre la situation et permettre aux Autochtones d'avoir vraiment leur mot à dire dans l'élaboration des plans?

• (1150)

Chef Peter Beatty: Nous devons absolument être associés aux stratégies d'intervention en situation d'urgence, qu'il s'agisse d'un incendie, d'une inondation ou dans d'autres circonstances. Nous devons avoir notre mot à dire sur toutes les stratégies de gestion des incendies et les interventions directes pour les éteindre.

Le territoire de la nation de Peter Ballantyne est énorme, et le savoir ainsi que l'expérience de beaucoup de membres de nos collectivités pourraient être mis à profit dans toutes sortes de circonstances, y compris lors des opérations d'évacuation d'urgence. Les membres de nos collectivités seraient de précieux conseils si seulement on prenait la peine de les consulter et de les inviter à participer au processus.

La présidente: Très bien.

Nous passons maintenant aux questions du député Viersen.

M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Merci, madame la présidente. J'aimerais informer le Comité de mon intention de déposer une motion. Elle se lit comme suit: Que, dans la foulée du rapport d'étape de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées publié le 1^{er} novembre 2017, des révélations des commissaires concernant la difficile collaboration avec le gouvernement canadien et le Bureau du Conseil privé, ainsi que de leurs sept recommandations concernant les procédures, le Comité invite le Bureau du Conseil privé à venir s'expliquer devant lui.

Je remercie nos invités pour leur indulgence.

La présidente: Je suis désolée pour cette intervention de nature procédurale hors sujet.

Monsieur Viersen.

M. Arnold Viersen: J'aimerais aborder deux sujets. Monsieur Kent, vous avez affirmé dans votre exposé que la principale menace ne vient pas des flammes, mais de la manière dont on y réagit. À quoi ressemble cette menace? Faites-vous allusion à des pertes de vie? Pouvez-vous nous en dire un peu plus au sujet de la menace en question?

M. Richard Kent: Ce sont les répercussions sociales sur la collectivité quand des personnes sont déplacées. Comme le chef l'a expliqué, nous évacuons les personnes qui font partie du groupe de priorité 1, celles qui souffrent de maladies pulmonaires obstructives chroniques, les aînés, les diabétiques, et ainsi de suite. Nous les évacuons vers un centre, peu importe lequel. Quand je dis « nous », je fais référence à la province. C'est elle qui organise ces opérations. Nous nous occupons ensuite des personnes qui appartiennent aux groupes de priorité 2 et 3. Si un centre est plein, il faut parfois séparer les familles et commencer à en remplir un autre. Il est primordial que les collectivités puissent s'occuper de ces questions, parce qu'elles savent quelles familles peuvent être séparées, et lesquelles devraient rester ensemble. C'est le genre de difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

M. Arnold Viersen: Si je comprends bien, quand une telle situation se produit et qu'il y a une perte de vie, ce n'est pas forcément à cause du feu lui-même, mais à cause de scénarios comme celui que vous nous avez décrit. Êtes-vous d'accord?

M. Richard Kent: Tout à fait. Nous ne parlons pas de décès attribuables directement au feu dans ce que je vous ai décrit, mais des répercussions sociales réelles sur la collectivité. Souvent, ces répercussions dépassent en gravité les conséquences de la situation d'urgence elle-même, incendie.

M. Arnold Viersen: Monsieur Beatty, vous avez parlé de votre participation aux discussions à l'échelon du gouvernement provincial. Parmi les problèmes qui nous ont été rapportés se trouve le fait que les membres des collectivités ont du mal à savoir ce qui se passe. Ils doivent s'en remettre aux médias sociaux, mais l'information qui y circule n'est pas toujours exacte. De votre côté, quels moyens avez-vous pris pour tenir les membres de votre collectivité informés?

Chef Peter Beatty: Mon expérience, effectivement, m'a permis de constater que l'information qui circule dans les médias sociaux est souvent très loin de la réalité sur le terrain. Pour notre part, nous avons fourni de l'information aux personnes évacuées qui étaient relogées dans des hôtels. Notre personnel s'y rendait tous les jours pour les informer de l'évolution des feux, il faisait circuler des cartes

pour que les gens visualisent la situation, et il donnait aussi de l'information sur les services dont ils pouvaient avoir besoin.

J'ai aussi utilisé la radio de la Missinipi Broadcasting Corporation, dans le nord de la Saskatchewan, pour diffuser des messages.

Ce sont les principaux moyens que nous avons utilisés pour faire circuler des messages et de l'information exacte aux personnes évacuées.

• (1155)

M. Arnold Viersen: Merci.

La présidente: Nous écouterons ensuite les questions de la députée Zahid.

Mme Salma Zahid (Scarborough-Centre, Lib.): Merci à nos deux témoins de leur présence.

Ma première question portera sur les ressources et sur ce qui est considéré adéquat. Je sais que l'une des premières étapes de la préparation aux situations d'urgence est de garantir aux collectivités potentiellement menacées l'accès à un niveau de ressources adéquat. Selon vous, les réserves autochtones du pays disposent-elles des ressources adéquates pour se protéger en cas d'incendie et limiter les dommages?

M. Richard Kent: Non, je ne crois pas que c'est le cas actuellement. Les collectivités ont besoin de beaucoup plus de formation. Nous devons être en mesure d'offrir toute la formation dont les collectivités ont besoin pour faire face à tous les types d'urgence, qu'il s'agisse d'un incendie dans une résidence, d'un feu de forêt ou d'une évacuation. Il faut faire le nécessaire pour leur fournir cette formation. Comme il a été dit, on peut voir sur Facebook ou sur Twitter des messages comme « ta maison a brûlé » ou ton « camp de chasse a brûlé ». Nous devons outiller les collectivités pour qu'elles se donnent des moyens de communication dignes de ce nom, qu'elles sachent comment diffuser l'information, comment gérer les urgences, où diriger leurs résidents, comment adapter l'environnement à leur culture, et comment négocier avec les gouvernements fédéral et provincial. Nous devons nous occuper de la formation et du renforcement des capacités de nos collectivités.

Nous ne devrions plus voir des situations où, après que l'état d'urgence a été déclaré dans une localité, les autorités locales doivent laisser les rênes aux gouvernements provincial et fédéral. Les collectivités sont tout à fait capables de prendre soin d'elles-mêmes. Elles ont simplement besoin d'outils et de formation. Elles sont les mieux placées pour s'occuper des leurs.

Mme Salma Zahid: Existe-t-il une norme qui établit le niveau minimal des ressources auquel chaque collectivité devrait avoir accès? Avons-nous établi une norme de ce genre?

M. Richard Kent: Pas vraiment. Les situations d'urgence varient, et le matériel qui est requis dans chaque cas varie aussi.

Je préfère m'appuyer sur ce que nous appelons une liste « adaptée », ou « adéquate », plutôt que sur une liste normalisée. Au lieu de fixer une norme de base, nous parlons de la norme adéquate pour assurer la protection des collectivités.

Bref, pour en revenir à votre question, il n'y a pas vraiment de norme. Il existe des lois provinciales sur les urgences et les incendies, mais elles ne s'appliquent pas aux collectivités des Premières Nations. Un bureau du commissaire aux incendies autochtone pourrait nous aider à établir des mécanismes comme une loi sur les incendies ou les urgences qui s'appliqueraient à nos collectivités. C'est ce que nous espérons.

Mme Salma Zahid: Sans égard aux ressources disponibles, comment pouvons-nous éduquer les collectivités et nous assurer qu'elles savent que si un feu éclate, il existe des ressources? Quel processus devraient-elles suivre?

M. Richard Kent: Je le répète, le processus devrait selon moi être étroitement lié au bureau du commissaire aux incendies autochtone, qui permettra de recueillir énormément de données.

Nous savons que nos Premières Nations ont beaucoup de matériel. Par exemple, des Premières Nations disposent d'autocars qui peuvent être mis à la disposition d'un chef. Elles peuvent partager leur matériel entre elles, mais elles peuvent l'offrir à d'autres aussi. Nous voulons tous être de bons voisins. Nous voulons partager avec tous nos voisins, qu'ils soient membres de Premières Nations ou non. Nous devrions tous travailler main dans la main.

Il est important de recueillir des données sur les ressources disponibles et sur le moment auquel elles le sont. C'est une autre raison de créer un bureau de ce genre: les données seraient regroupées et nous aurions un seul endroit à consulter pour savoir quelles ressources sont disponibles.

● (1200)

Mme Salma Zahid: Chef Beatty, avez-vous quelque chose à ajouter?

Chef Peter Beatty: Les ressources dont chacune de nos collectivités a besoin, surtout celles qui sont accessibles par la route... Je vais parler des feux de bâtiment plutôt que des feux de forêt. La lutte contre les feux de bâtiment, que ce soit une résidence ou une autre structure, exige une caserne, un camion d'incendie, du personnel entraîné et bien équipé.

Ces ressources n'existaient pas dans notre collectivité principale, Pelican Narrows. Elle a décidé de réunir les fonds nécessaires à l'achat d'un camion d'incendie, et je crois qu'elle a ensuite travaillé de concert avec Affaires autochtones et du Nord pour construire une caserne. Le projet est en cours. La décision a été prise après la perte de plusieurs jeunes, des enfants, dans l'incendie de leur résidence. Nous n'avions pas le bon matériel. Nous n'avions pas de camion d'incendie. Nous avons seulement des bornes d'incendie, parce qu'il y a un réseau d'alimentation en eau dans la collectivité. Nous n'avons pas de pompiers formés, bénévoles ou rémunérés.

Une autre collectivité est en train de suivre nos traces, la collectivité de Southend Reindeer, située à 222 kilomètres au nord de Lac la Ronge, à la pointe sud du lac Reindeer. La collectivité a obtenu du financement pour construire une petite caserne d'incendie, ce qui est très réjouissant. Elle a aussi entamé des démarches pour acquérir un camion d'incendie et pour engager des pompiers formés, qui pourront utiliser le matériel et intervenir en cas de feu de bâtiment.

Dans les réserves, les collectivités ont des pompiers des Premières Nations qui sont payés par la province, et ils doivent obtenir son feu vert avant d'intervenir en cas d'incendie. Ils ne relèvent pas vraiment des autorités locales. C'est un autre problème que nous devons régler.

Merci, madame la présidente.

La présidente: Merci énormément pour vos interventions. Vous nous avez beaucoup appris, et je suis particulièrement contente que nous ayons pu nous entretenir avec le chef d'une collectivité dont les membres ont été évacués l'an passé.

Je réitère nos remerciements, *meegwetch*, d'être venus à notre rencontre.

Nous allons suspendre la réunion quelques minutes, puis nous accueillerons un nouveau groupe de témoins.

● (1200)

_____ (Pause) _____

● (1205)

La présidente: Je vous inviterais à regagner vos sièges rapidement pour que nous ayons tout le temps voulu pour avoir une solide discussion avec nos témoins. Nous recevons des représentants de l'Association des pompiers autochtones du Canada et de la First Nations' Emergency Services Society.

Les deux groupes ont 10 minutes pour présenter leur exposé, puis nous passerons aux questions des députés.

Blaine, nous vous écoutons.

M. Blaine Wiggins (directeur exécutif, Association des pompiers autochtones du Canada): Bonjour. Merci de votre accueil.

Je profite à mon tour de l'occasion pour souligner notre présence sur un territoire algonquin non cédé.

Mon nom est Blaine Wiggins. Je suis un Mohawk de Tyendinaga, dans la baie de Quinte, et je suis le directeur exécutif de l'Association des pompiers autochtones du Canada. Comme je vis dans une petite collectivité au nord de Williams Lake, en Colombie-Britannique, je cumule diverses expériences de première main à titre de membre d'une collectivité, de pompier bénévole, d'intervenant d'urgence et de personne évacuée durant la saison des incendies.

Je vous présente notre président, M. Arnold Lazare.

M. Arnold Lazare (président, Association des pompiers autochtones du Canada): [Le témoin parle en mohawk.]

Je vous ai salués en mohawk.

Mon nom est Arnold Lazare. Je suis un Mohawk de Kahnawà:ke. J'occupe actuellement le poste de directeur de la sécurité publique au sein du Conseil mohawk de Kahnawà:ke. Je suis également président de l'Association des pompiers autochtones.

Je tiens à vous remercier, madame la présidente, ainsi que tous les membres du Comité, de nous avoir invités à comparaître aujourd'hui. Comme Blaine l'a mentionné, il a été personnellement touché par l'évacuation, et je vais donc lui céder la parole.

● (1210)

M. Blaine Wiggins: Merci, Arnold.

On nous demande souvent, surtout après les événements, quel était le problème ou le principal sujet de préoccupation, et quels sont les défis à relever dans les communautés des Premières Nations au chapitre des services de gestion des urgences et de la sécurité-incendie. Le problème avec cette question, c'est que l'on s'attend à ce qu'une question simple appelle une réponse simple. Mais en réalité, personne ne veut entendre la réponse longue.

Il y a plusieurs années, nous nous sommes assis avec un organisme national formé de représentants des services d'urgence de partout au Canada. Nous nous étions alors posé la question suivante, « Est-ce que davantage de ressources permettraient de régler les difficultés auxquelles nous faisons face? » Nous en sommes rapidement venus à la conclusion que peu importe l'importance des ressources qui seraient mises à notre disposition, les résultats seraient les mêmes si nous ne changeons pas notre façon de faire. Lorsque je dis « nous », j'entends chacun d'entre nous: les communautés des Premières Nations, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Depuis que nous avons tenu cette discussion, il y a plusieurs années, même si nous avons déployé des efforts considérables pour faire de l'éducation, de la sensibilisation, et pour adopter une stratégie, la réalité est que les résultats n'ont pas changé de façon marquée.

Je sais que nous disposons de très peu de temps, aussi je n'entrerai pas dans les détails. Mais je vais vous présenter quelques-uns des enjeux que nous avons cernés comme problèmes. L'un d'eux tient à la disparité des ressources d'une région à l'autre. Certaines régions sont bien nanties, et d'autres pas. Il y a aussi des lacunes sur le plan de la collecte de données. La collecte de données ne consiste pas seulement à recueillir des renseignements, mais elle vise aussi à décider de ce qu'il faut faire et de la manière d'intervenir. C'est un aspect fondamental de la prévention des incendies et de la sécurité-incendie dans n'importe quelle communauté. Il n'existe pas de coordination des services de sécurité-incendie, même si on a mis en place la coordination de la gestion du combustible forestier, et une partie de ce service vise les équipes de lutte contre les incendies formées de membres des Premières Nations. Ce qui manque, ce sont des services d'incendie municipaux, et plus particulièrement, des services d'incendie des Premières Nations.

Chaque province a sa propre législation en matière de protection contre l'incendie. Les communautés des Premières Nations n'ont pas de législation sur la protection contre l'incendie, et par conséquent, ne peuvent pas compter non plus sur les codes du bâtiment, les codes de sécurité des personnes, ni les codes sécurité-incendie correspondants. Il est aussi important de souligner, même s'il s'agit d'un solide pilier de la protection de nos communautés et de nos citoyens, que toute législation doit être créée par les Premières Nations et pour les Premières Nations. Nous avons entamé un processus visant à mobiliser activement l'Assemblée des Premières Nations et les chefs responsables de la Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures afin d'obtenir de l'aide et un mandat pour corriger ces lacunes particulières, entre autres choses.

Comme je l'ai mentionné, il y a plusieurs années, nous nous sommes assis pour définir quatre domaines précis sur lesquels nous concentrer et qui, selon nous, pourraient contribuer à régler bon nombre de problèmes que nous avons cernés dans les communautés des Premières Nations en matière d'incendie et de sécurité-incendie. La prévention des incendies est le volet le plus important. Encore une fois, nous pouvions passer des heures à parler de ce seul problème. La prévention des incendies est déficiente, et on n'y accorde pas suffisamment d'attention.

J'ai mentionné brièvement les normes régies par la loi. Mais ces normes ne règlent pas tout. Le problème tient à la capacité des communautés des Premières Nations à se doter des ressources nécessaires et à utiliser ces normes.

Au chapitre des opérations des services d'incendie, il n'existe pas de normes à la grandeur du Canada, ou même dans les régions, entourant des éléments aussi essentiels que la formation et le matériel. Nous n'effectuons pas d'analyses environnementales. Nous

n'avons pas de véritable programme de protection incendie. Nous n'avons pas de soutien à l'infrastructure communautaire. Le travail bénévole pose des problèmes. La majorité des services d'incendie dans les communautés des Premières Nations reposent sur des pompiers volontaires. Il y a très peu de services d'incendie dont les membres sont rémunérés dans les communautés des Premières Nations. Encore une fois, ce ne sont que de petits exemples de nos problèmes.

Le dernier domaine sur lequel nous nous concentrons est la coordination à l'échelle nationale des services d'incendie autochtones. Nous ne nous sommes pas reposés sur nos lauriers, et nous avons fini par trouver une idée formidable. Nous avons travaillé très fort. À titre d'exemple, nous tenons continuellement des discussions sur le moyen d'obtenir du soutien et des renseignements auprès de nos partenaires nationaux, notamment l'Association canadienne des chefs de pompiers, l'Association canadienne des services volontaires d'incendie, le Conseil canadien des directeurs provinciaux et des commissaires des incendies, la Fondation canadienne des pompiers morts en service et la National Fire Protection Association, pour ne nommer que quelques-uns des groupes avec lesquels nous travaillons de façon proactive.

D'autres domaines devraient être visés par la coordination nationale, notamment les services médicaux d'urgence. Beaucoup de communautés des Premières Nations sont situées à très grande distance des soins de santé plus spécialisés. Il existe des lacunes à ce chapitre, et même en ce qui a trait à la coordination et à l'offre de services médicaux d'urgence.

●(1215)

Je n'ai pas l'intention de reprendre ce qu'ont déjà déclaré les témoins précédents, mais la question entourant la gestion des urgences est un enjeu très considérable.

Encore une fois, et très rapidement — je ne voudrais pas empiéter sur le temps de mes collègues — mais cet été, certaines des difficultés que nous avons éprouvées concernaient l'absence d'interventions dans les communautés des Premières Nations en Colombie-Britannique, où j'exerce mes activités. Des services d'incendie n'ont pas été autorisés à protéger leurs propres services d'incendie, y compris les services d'incendie des Premières Nations. Dans le cadre de leurs efforts pour protéger les zones évacuées et faire respecter l'ordre d'évacuation, les services de police et les militaires ont entravé les services d'incendie, les services de santé et de sécurité des personnes.

Les incendies sont éteints, mais il reste à composer avec les répercussions de ces événements. On a constaté quelques lacunes importantes, non seulement durant l'événement, mais aussi à l'étape de la planification préliminaire. C'est l'un des points où l'on peut faire des erreurs, en raison de l'incapacité à établir un plan préliminaire. Après qu'un incendie ou un incident s'est déclaré, on est parfois témoins d'événements catastrophiques. Nous avons eu beaucoup de chances jusqu'ici de ne pas avoir vécu de tels événements, au Canada, et j'insiste sur « jusqu'ici ». Tous nos efforts doivent porter — et à cet égard, je me fais l'écho de certains de mes collègues — sur le renforcement des capacités au sein des Premières Nations

Si vous me permettez une brève anecdote. J'ai déjà été le directeur exécutif de la Société des services d'urgence des Premières nations, donc je connais très bien mes collègues ici présents. En 2009, j'ai été invité en Australie pour travailler avec le gouvernement fédéral afin de montrer comment, en tant qu'organisme autochtone, nous collaborions avec les gouvernements fédéral et provinciaux en vue d'améliorer la gestion des urgences au sein des communautés des Premières Nations. Malheureusement, je suis arrivé au début de février 2009, pendant la série d'incendies catastrophiques que nous avons subis. J'ai eu l'occasion de voir directement les conséquences désastreuses de ne pas avoir eu cette capacité en place.

Nous venons de le voir, récemment, en Californie. Nous vivons dans un environnement très différent aujourd'hui. Nous assistons à un comportement du feu très différent aussi.

En terminant, même si les feux sont éteints, il faut maintenant composer avec leurs répercussions. On vit encore avec les incidences sur le plan psychosocial, économique, et de la santé, ainsi qu'avec les répercussions continues, comme l'impossibilité de faire la cueillette des aliments traditionnels, de chasser. Encore une fois, je fais l'expérience directe de ces répercussions tous les jours là où je vis.

Je cède la parole à mon collègue pour lui permettre de formuler ses derniers commentaires.

M. Arnold Lazare: L'APAC se porte à la défense de cette cause depuis 1992. Nous avons appris avec plaisir en février dernier que le gouvernement avait l'intention de créer un service du commissaire aux incendies autochtone. Je n'ai pas l'intention de vous lire le document, mais il explique bien nos objectifs. En fin de compte, notre intention est de créer la capacité dans les communautés des Premières Nations.

Notre but n'est pas de nous créer davantage de travail, mais plutôt de faire en sorte qu'il n'y ait plus de travail. Ma communauté est plutôt à l'aise, nous avons donc de bons exemples de ce qu'il faut faire. Nous collaborons avec de nombreux organismes, comme l'a mentionné Blaine, afin de regarder ce qui a donné de bons résultats, et ce qui aurait pu mieux marcher. Nous sommes persuadés que si tout le monde travaille dans le même sens, nous pouvons obtenir des changements positifs. Mieux encore, en renforçant les capacités au sein des communautés, nous ferons en sorte qu'elles seront mieux desservies, par elles-mêmes et pour elles-mêmes.

La présidente: Excellent.

Je vais maintenant céder la parole aux autres témoins. Vous disposez de 10 minutes pour présenter votre mémoire, et ensuite, nous passerons à la période de questions.

M. Jeff Eustache (gestionnaire, Département de gestion du combustible forestier, Société des services d'urgence des Premières Nations): Je vous remercie, madame la présidente, et honorables membres du Comité, ainsi que la nation algonquine qui nous accueille sur son territoire.

Je m'appelle Jeff Eustache. Je suis technologue en foresterie autorisé et je travaille pour la Société des services d'urgence des Premières Nations. Je suis également gestionnaire du Département de gestion du combustible forestier.

Je voudrais en profiter pour vous présenter les excuses de notre directeur exécutif, Brent Langlois, qui s'est retrouvé dans l'impossibilité de se présenter aujourd'hui.

Je cède la parole à Curtis, pour qu'il puisse se présenter.

M. Curtis Dick (officier du service d'incendie, Société des services d'urgence des Premières Nations): Bonjour à vous tous.

Je vous remercie de votre présence et de m'avoir invité à comparaître devant vous.

M. Jeff Eustache: Je vais vous résumer brièvement ce dont nous avons été les témoins durant les feux de forêt de 2017.

Ils sont survenus très rapidement l'été dernier, en Colombie-Britannique. En mai et juin, nous avons connu des précipitations très abondantes et inhabituelles qui ont entraîné des inondations dans les régions intérieures de la Colombie-Britannique. C'est alors que les premières interventions d'urgence ont démarré dans beaucoup de Premières Nations. Puis, ce fut suivi d'une période de sécheresse très inhabituelle pendant le reste du mois de juin qui a entraîné des risques majeurs d'incendie.

Le 7 juillet, dans les régions de Kamloops et de Caribou, en Colombie-Britannique, des feux ont éclaté, et ont pris un peu tout le monde par surprise. Ils se sont déclarés si soudainement que cela a eu des répercussions importantes dans les communautés de ces deux régions, qu'elles aient été des Premières Nations ou non.

Permettez-moi de vous brosser un tableau rapide de la FNESS. Nous sommes un organisme sans but lucratif de l'intérieur de la province, administré par un conseil d'administration formé de membres des Premières Nations. Nous offrons des services structurés de prévention des incendies, de gestion du combustible forestier, de gestion des services d'urgence, de l'intervention jusqu'au rétablissement, ainsi que des services de planification. Cette année encore, nous nous retrouvons précisément à faire tout cela. Nous offrons des services-conseils en matière de stress vécu en situation critique dans le cadre d'un contrat avec la Régie de la santé des Premières Nations. Nous fournissons aussi de la formation, de l'éducation et de la sensibilisation dans les domaines de la suppression des incendies, de la gouvernance et du leadership.

En ce qui a trait à la gestion des urgences, à la prévention et à la suppression des incendies par les Premières Nations, depuis deux ou trois ans, la province de la Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral et Affaires autochtones et du Nord Canada travaillent à l'élaboration d'une entente pour la province, par l'entremise d'Emergency Management BC, en vue de s'occuper de la planification des interventions d'urgence sur les terres fédérales pour les Premières Nations de la province.

Notre First Nations Leadership Council, qui est formé de l'Assemblée des Premières Nations, région de la Colombie-Britannique; du Sommet des Premières Nations et de l'Union of BC Indian Chiefs a travaillé d'arrache-pied avec les communautés des Premières Nations, la FNESS et d'autres organismes en vue de la mise en oeuvre de cette entente.

Il s'agit d'une entente très importante dans le cadre de laquelle les trois parties s'engageraient activement dans l'intervention eu égard à la planification de la gestion. La province de la Colombie-Britannique, par l'entremise du B.C. Wildfire Service et d'Affaires autochtones et du Nord Canada, a aussi conclu une entente au titre de laquelle B.C. Wildfire Service fournit des services de suppression des incendies sur les terres des Premières Nations en cas de feux de forêt.

En résumé, les événements qui se sont produits au cours de la dernière saison de feux de forêt sont survenus si soudainement que la capacité d'intervenir efficacement, dans le cadre des ententes que nous venons de mentionner, a entraîné des difficultés pour les gouvernements fédéral et provincial, ainsi que pour les organismes des Premières Nations. Les Premières Nations ont enregistré des pertes structurelles importantes lorsque leurs résidences et leurs biens ont été détruits. La suppression des feux de forêt et les efforts d'intervention pour la gestion des urgences ont aussi été mis à l'épreuve, et il en est résulté de nombreux problèmes. Des examens sont en cours, tant à l'échelle du gouvernement fédéral que provincial et d'autres sont prévus au cours de l'hiver et du printemps 2017-2018 en rapport avec la prévention, la suppression et l'intervention d'urgence.

Il est très clair que les organismes des Premières Nations, le First Nations Leadership Council, la FNESS et les communautés des Premières Nations doivent être mobilisées et appelées à participer à tous les niveaux afin que les communautés et les organismes des Premières Nations soient parties prenantes de la planification et du processus décisionnel, et qu'ils reçoivent les ressources nécessaires pour que ces ententes donnent les résultats escomptés dans les années à venir.

Nous sommes prêts à mettre à la disposition du Comité plusieurs documents du First Nations Leadership Council eu égard aux résolutions que nos dirigeants ont adoptées au fil des années pour veiller à ce qu'il y ait un engagement efficace avec le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial.

Bon nombre des autres témoignages présentés auparavant, par le chef et par d'autres témoins ce matin, rapportaient des situations semblables à celle que nous avons vécue en Colombie-Britannique. Essentiellement, ces événements se sont produits si soudainement, qu'il a été difficile de mettre en oeuvre efficacement ces ententes. Certaines communautés ont éprouvé de la difficulté à collaborer avec Emergency Management BC à la mise en oeuvre de ces services d'intervention et de rétablissement. Il s'est ensuivi des difficultés pour les Premières Nations à avoir accès à ces ressources par l'entremise d'EMBC et du gouvernement fédéral. Je dois admettre que les Premières Nations s'en sont malgré tout très bien sorties dans certaines de ces situations difficiles.

On a aussi connu des difficultés au chapitre de l'entente sur la suppression des incendies. Certaines communautés des Premières Nations possèdent la capacité d'offrir de la formation et d'intervenir en cas de feux de forêt. Malheureusement, étant donné qu'elles ne participent pas à l'entente intervenue avec la province et le gouvernement fédéral, elles se sont retrouvées dans l'incapacité d'envoyer leurs équipes de suppression des incendies directement sur place pour combattre ces incendies.

● (1220)

Beaucoup de communautés des Premières Nations ont refusé d'obtempérer aux ordres d'évacuation et sont restées en arrière pour combattre ces feux de forêt. Je pense que si elles n'avaient pas pris cette décision, elles auraient subi des pertes encore plus importantes.

Elles possèdent les capacités requises pour combattre les incendies. En revanche, elles n'ont pas la capacité de prendre part activement à ces ententes. Aussi, concernant l'entente avec l'EMBC pour les interventions et la planification d'urgence, je pense qu'il reste encore un peu de travail à faire pour que les communautés des Premières Nations puissent mettre en oeuvre ces ententes, avant qu'elles ne soient adoptées, je veux dire sur le plan de l'élaboration de la planification préliminaire.

En Colombie-Britannique, beaucoup de communautés des Premières Nations ne possèdent pas les ressources nécessaires en matière de gestion des urgences. Elles ont bien des plans de gestion des urgences, mais lorsque les ressources manquent pour les mettre en place ou pour les appliquer, on se contente de les sortir lors d'un événement.

Il s'est passé beaucoup de choses dans la province, et il y aura dans les mois qui viennent et encore au printemps de nombreux examens sur ce qui s'est passé. Nous suggérons de faire participer activement les Premières Nations à tous ces examens, tant au niveau de la communauté locale, que de la région et de la province, pour veiller à ce que les Premières Nations soient bien préparées et incluses dans le processus décisionnel concernant la manière dont ces ressources seront déployées lors d'événements futurs et pour que la préparation soit au rendez-vous dans nos communautés des Premières Nations.

Nous disposons des organismes, de la capacité et des ressources dans les communautés des Premières Nations, qu'il s'agisse de la suppression des feux de forêt ou de la protection contre les incendies de bâtiments. Ce qui nous manque, c'est la capacité de les déployer immédiatement, c'est pourquoi nous aimerions que les choses se passent différemment à l'avenir.

J'aimerais vous lire quelque chose que l'un de nos membres m'a fait parvenir à titre de recommandation. Les communautés des Premières Nations doivent changer — et je ne pense pas que c'est ainsi que l'on devrait formuler les choses. À mon avis, il faut plutôt que le processus change, et que l'on passe du rôle de victimes à protéger, à celui de ressources à utiliser. Ainsi, nous serons en mesure d'utiliser efficacement les communautés et les ressources que nous avons.

Pendant des années, nous avons donné des formations, travaillé en vue de renforcer les capacités et de perfectionner les compétences. Il nous manque seulement l'occasion de montrer ce que ces équipes sont capables de faire sur le terrain lorsque ces événements surviennent.

Voilà, ce sont les principaux points que je voulais vous communiquer aujourd'hui. Je me demande si Curtis aurait quelque chose à ajouter.

● (1225)

M. Curtis Dick: Bien sûr. Je vous remercie, honorables membres du Comité. J'aimerais ajouter deux ou trois choses, premièrement en ce qui concerne la suggestion de prendre appui sur les capacités et les ressources de nos communautés.

En tant que chefs des pompiers dans les communautés, dans les situations d'urgence, il est fréquent que les gens se tournent vers nous, que ce soit à titre de coordonnateur de la gestion des urgences ou de chef des pompiers. Et même, on se retrouve aussi parfois à jouer le rôle de directeur de la maintenance, de superviseur des logements, et la même personne se retrouve à porter plusieurs chapeaux. Ces tâches ne figurent pas toujours dans la description d'emploi. Donc, ces demandes s'empilent sur le coin de notre bureau, et on se dit qu'il faudra bien s'y mettre. C'est pourquoi nous adoptons une attitude de réaction, plutôt qu'une attitude proactive.

Je n'ai pas l'intention de remettre sur le tapis tout ce que mes prédécesseurs ont déjà déclaré, et de ressasser la question jusqu'à plus soif. Surtout, il faut reconnaître que la capacité existe au sein des communautés des Premières Nations. J'ai assisté récemment à une conférence des coordonnateurs de services d'urgence à Vancouver, et j'ai pu lire dans l'une des déclarations d'ouverture, « en dépit de la formation offerte aux communautés des Premières Nations ». Nous aussi, nous avons des choses à enseigner. Il faut que les gens viennent voir ce que nous sommes capables de faire. Bien entendu, nous ne disposons pas de tout le matériel que possèdent bon nombre de municipalités. Nous n'avons pas d'échelles aériennes. Nous n'avons pas tout ce bazar, mais chose encore plus importante, nous avons des ressources humaines. Nous possédons des connaissances locales. Nous connaissons exactement l'endroit où les feux vont prendre naissance, à quel moment le vent va tourner, quelles sont les conditions de l'eau. Nous possédons aussi toutes les connaissances historiques qui ne sont pas inscrites dans ces plans.

Nous devons être actifs. Nous devons être des partenaires actifs dans ce programme, pas seulement des gens. Comme Jeff vient de le dire, nous ne voulons pas que l'on nous traite comme des victimes, mais plutôt comme des ressources dans les communautés. Nous sommes capables d'apporter notre aide nous aussi. C'est là l'essentiel de mon message.

Je vous remercie.

La présidente: Merci.

La période de questions commence avec M. Bossio.

M. Mike Bossio (Hastings—Lennox and Addington, Lib.): Je vous remercie tous de vous être présentés ici aujourd'hui. J'ai eu le grand honneur de faire la connaissance de M. Wiggins, M. Lazare et M. Kent au début du printemps. Nous avions discuté justement de la question de la sécurité-incendie. Alors, merci à vous d'être venus nous fournir un complément d'information et de nous renseigner sur l'importance du rôle d'un commissaire aux incendies, en particulier.

Madame la présidente, pourriez-vous me faire signe lorsqu'il ne me restera qu'une minute, parce que j'aimerais poser une autre question au sujet de la gestion des urgences?

À votre avis, quel vide les commissaires aux incendies pourraient-ils combler dans les communautés autochtones?

• (1230)

M. Blaine Wiggins: Probablement l'un des plus grands vides à combler consiste à corriger le manque d'uniformité, et plus particulièrement en ce qui concerne l'éducation du public. Beaucoup de communautés des Premières Nations n'ont reçu aucune éducation en matière de prévention ou de protection contre les incendies. Quant à la gestion des urgences, même si l'idée n'a pas entièrement été abandonnée, je pense qu'il y a une opportunité pour un commissaire aux incendies autochtone de soutenir à la fois les organismes et les communautés à l'échelle régionale.

À titre d'exemple, d'une région à l'autre — je sais que mon estimé collègue, M. Kent a décrit en détail la situation en Saskatchewan. La province a mis en place un programme fantastique en matière de gestion des urgences. D'après l'expérience que j'ai vécue en 2009, lorsque je suis rentré de l'Australie, et que nous avons connu une saison catastrophique du point de vue des incendies en Colombie-Britannique. À l'époque, la FNESS avait une division de la gestion des urgences très solide qui soutenait les communautés des Premières Nations, tant celles qui possédaient de bonnes capacités que les autres, de sorte que nous pouvions assurer une certaine uniformité. Je pense que durant cette saison des incendies, plus de

50 membres de la FNESS ont été déployés pour divers incendies dans la région de Williams Lake, de Tsilhqot'in et de Lillooet. Ils étaient sur place pas pour intervenir, mais plutôt pour travailler avec les communautés et combler les petites lacunes.

Je vais vous donner un exemple. Étant donné que nous disposions de règles relatives au comportement du feu, tout ce dont la communauté avait besoin, c'était de quelqu'un pour les aider à effectuer un peu de planification préalable autour du comportement du feu. Elles pouvaient s'occuper du reste, des services sociaux d'urgence. Elles avaient mis en place un plan d'urgence. Puis, quelques années ont passé, et le directeur régional pour la Colombie-Britannique a malheureusement décidé de mettre fin au programme et de cesser le financement. Les gens du programme sont très très compétents. J'ai eu l'occasion de travailler avec eux sur le terrain. J'ai travaillé avec eux cet été, dans des centres d'urgence dans les communautés, mais lorsque vous faites les choses sur le coin du bureau pour aider les communautés à s'en sortir, c'est plus difficile d'assurer l'uniformité.

Encore une fois, notre organisme n'a pas pour but de construire un empire; il s'agit plutôt de renforcer les capacités au sein des communautés. Je voudrais seulement souligner que l'APAC se trouve être l'organisme régional, de sorte que la FNESS est un membre de l'APAC. Le Grand Conseil de Prince Albert est membre de l'APAC. Nous sommes un regroupement d'organismes, et nous visons essentiellement à instaurer l'uniformité.

M. Mike Bossio: N'est-il pas vrai, comme vous l'avez mentionné dans votre mémoire, que les communautés des Premières Nations n'ont aucune législation en matière de protection contre les incendies? Il n'existe aucun commissaire aux incendies pour les communautés des Premières Nations, et les commissaires aux incendies provinciaux n'ont aucune compétence au sein des communautés des Premières Nations.

M. Blaine Wiggins: Non, pour vous donner un exemple, dans la province de la Colombie-Britannique, il existe une loi sur la gestion des urgences qui exige la mise en place d'une capacité dans les communautés non autochtones. Lorsqu'une communauté des Premières Nations signe un traité moderne, elle est ensuite tenue de s'engager à le faire, mais pour la majorité des communautés des Premières Nations — et je le répète, il faut comprendre que certaines communautés sont bien nanties, et d'autres pas. Certaines communautés dépendent donc du financement fourni par AANC et d'autres sont parvenues à développer une économie locale. La majorité des communautés des Premières Nations sont situées en zone rurale et en région éloignée, où elles mettent sur pied une économie locale, un système d'imposition à l'échelle locale, et développent des capacités locales. Elles possèdent un savoir traditionnel extraordinaire. Je me fais l'écho de leurs sentiments, et je les articule. Lorsque j'ai été déployé à Terrace, durant les inondations de 2007, je me déplaçais de communauté en communauté afin de puiser dans leur savoir traditionnel au sujet des inondations, et leurs connaissances ont réellement servi à alimenter notre intervention. Elles ont aidé le gouvernement fédéral, avec lequel je travaillais à l'époque, ainsi que Emergency Management BC, à élaborer les interventions.

M. Mike Bossio: Pardon de vous interrompre, mais cela signifie que personne ne travaille à l'élaboration d'un code du bâtiment, ni à la prévention des incendies, et comme vous l'avez déjà dit, personne ne fait d'éducation. Il y a tellement de facettes aux activités que le bureau du commissaire aux incendies devra couvrir, comme vous l'avez aussi déjà dit, comme un cadre législatif et des processus à la grandeur du pays afin d'éliminer les disparités qui existent entre les régions.

M. Blaine Wiggins: Tout à fait. Et la principale différence entre la gestion des urgences et la sécurité-incendie tient au comportement du feu et aux bâtiments. La gestion des urgences repose sur la capacité, la planification préalable et les attentes; autrement dit, il faut savoir quoi faire le moment venu, plutôt que d'improviser une intervention à la dernière minute.

M. Mike Bossio: Je vois qu'il me reste une minute, mais vous venez tout juste de faire un enchaînement parfait avec la gestion des urgences. Vous touchez à la perfection un point important. Compte tenu des changements climatiques et de la possibilité que ces phénomènes météorologiques extrêmes deviennent de plus en plus fréquents — les crues centennaires se produisent désormais tous les trois à cinq ans — il devient impératif non seulement de se tenir prêt, et de travailler de concert avec les communautés autochtones à définir le meilleur moyen de protéger leurs communautés, mais aussi d'utiliser le savoir traditionnel et le savoir institutionnel au sein du gouvernement et des communautés afin de mieux définir comment protéger le mieux possible ces communautés.

•(1235)

M. Blaine Wiggins: En effet. En fin de compte, on aura réussi notre pari si les Premières Nations deviennent autonomes à cet égard, de sorte que si personne ne vient les aider, elles seront en mesure de se débrouiller toutes seules.

M. Mike Bossio: Non seulement elles pourront s'aider elles-mêmes, mais elles pourront aussi contribuer à faire notre éducation, parce que ce ne sont pas uniquement les communautés autochtones qui sont touchées dans beaucoup de ces régions éloignées.

M. Jeff Eustache: À mon avis, c'est pourquoi il est très important que les organismes et les communautés des Premières Nations participent activement aux examens qui sont en cours en Colombie-Britannique en vue de planifier la prévention et la gestion des urgences pour les années à venir.

La présidente: Merci.

Je cède la parole au député McLeod.

Mme Cathy McLeod (Kamloops—Thompson—Caribou, PCC): Je remercie les témoins, non seulement de s'être déplacés aujourd'hui, mais aussi pour le travail très important qu'ils accomplissent chaque jour.

Je suis de Kamloops, en Colombie-Britannique, et je me rappelle avoir pris l'avion pour rentrer chez moi à partir d'Ottawa le matin du 7 juillet, et que tout était calme. Je suis arrivé ici, et tout d'un coup, nous faisons face à un énorme défi. Je ne pense pas avoir pu lâcher un soupir de soulagement avant la fin de semaine de la fête du Travail, compte tenu de la crise aiguë que nous devons traverser. Il reste encore aujourd'hui des séquelles de cette crise à régler.

Ma première question s'adresse à vous deux. Il semble que l'on s'entende pour la création d'un service de commissaire aux incendies autochtone national. Diriez-vous que ce concept emporte l'adhésion dans les communautés autochtones à la grandeur du pays? La deuxième partie de ma question vise à savoir s'il s'agirait de la première étape du processus, et si, pour la deuxième étape, l'une des priorités consisterait à adopter la législation correspondante?

M. Arnold Lazare: Oui, on s'entend pour dire qu'il serait avantageux de disposer des services d'un commissaire aux incendies. Nous sommes actuellement à l'étape de la consultation. Nous avons effectué des études et avons examiné les programmes de sécurité-incendie, et la mise en place d'un service de commissaire aux incendies revient constamment. Je le répète encore, en nous efforçant de mettre en place une certaine uniformité d'un bout à l'autre du

pays, nous en viendrons à créer la norme. À mesure que nous avancerons, les autres organismes seront à même d'en voir les avantages. Nous sommes persuadés que les choses vont aller beaucoup plus vite pour ce qui est de l'uniformisation et de l'adhésion. Il est important d'emporter l'adhésion des chefs, et il faut changer les perspectives.

M. Blaine Wiggins: Nous avons décrit l'un des problèmes sur lequel nous travaillons actuellement. Nous avons présenté notre premier exposé lors du Forum national sur le logement et les infrastructures de l'Assemblée des Premières Nations à Montréal, la semaine dernière, et la première chose qui est ressortie, c'est le financement et la protection du financement. Je sais que la principale tâche de Brent Langlois, mon collègue des finances et le directeur exécutif, est de maintenir le financement et de veiller à ce que les programmes et les services ne soient pas coupés.

Nous devons entre autres nous assurer, dans le cadre de notre mandat qui est de créer un nouvel organisme, de ne pas empiéter sur le financement d'autre chose. Depuis des décennies, le financement est limité, aussi chaque fois que l'on veut entreprendre quelque chose de nouveau, la première préoccupation consiste à se demander d'où viendra l'argent, et au détriment de quoi. Naturellement, dans le cadre de nos discussions avec le bureau du ministre et son personnel, au sujet de notre mandat, nous ne voulons pas financer notre projet au détriment de quelqu'un d'autre, et surtout pas que l'on compense ailleurs.

Nous voulons collaborer avec les organismes régionaux. Ils ont accompli un travail fantastique, et nous aimerions en tirer parti. L'objectif numéro un du service n'est pas de faire en sorte que le directeur exécutif dans chaque région, où il existe déjà un organisme de gestion des urgences qui fait du bon travail, se demande chaque année s'il pourra poursuivre ses activités l'année suivante. Encore une fois, en tant qu'ancien directeur exécutif ayant dû vivre avec les coupures de financement, je sais que ces coupures ont eu des répercussions dans la communauté.

L'un des plus grands défis auxquels les services d'urgence font face tient au fait qu'il n'y a pas beaucoup de praticiens professionnels dans les Premières Nations. Qu'il s'agisse de sécurité-incendie, de gestion des urgences ou de sécurité publique, les emplois sont rares. Aussi, les rares emplois et les rares personnes compétentes que nous réussissons à trouver peuvent facilement nous être volés par les services grand public. Nous reconnaissons que, même si nous pouvons créer une structure et un organisme qui n'est pas bien financé, mais tout simplement adéquatement financé, il sera toujours impossible de compétitionner avec les services d'incendie grand public. C'est l'un des types d'emplois les mieux rémunérés à l'heure actuelle. Nous savons que cela représentera un défi constant, mais je pense que nous sommes prêts à le relever, parce que nous vieillissons tous. Il faut former la prochaine génération.

•(1240)

Mme Cathy McLeod: Jeff, avez-vous quelque chose à ajouter? Diriez-vous qu'il y a de bons services?

Curtis.

M. Curtis Dick: J'aimerais partager deux ou trois choses en rapport avec ce que Blaine vient de dire. J'organise des ateliers de gouvernance en matière de prévention des incendies avec les chefs et les conseils, et c'est vraiment difficile d'admettre qu'il n'y a pas de normes à suivre en matière de protection contre les incendies dans les communautés, surtout en ce qui concerne la gouvernance de la protection contre les incendies. Ce serait bien de voir une norme mise en place, parce que d'une région à l'autre, dans les Premières Nations, on constate de petites différences. Ce qui s'applique sur la côte Ouest n'est peut-être pas valable, ici, à Ottawa.

Ce sera vraiment intéressant de voir si ce projet bénéficiera à beaucoup de communautés des Premières Nations. De cette manière, elles pourront bénéficier d'une protection de base en matière de sécurité-incendie, point à la ligne.

Mme Cathy McLeod: Ma question suivante porte sur les interventions en cas de feux de forêt. Nous avons entendu dire que des membres de certaines communautés s'étaient montrés très réticents à évacuer leur communauté. Nous avons entendu parler de leur savoir, et j'ai entendu la même chose de la part des éleveurs de bétail, c'est-à-dire qu'ils connaissent leurs terres, et qu'ils veulent rester sur place pour la protéger. Ils refusent d'être évacués.

Si j'ai bien compris, il existe un très bon programme en Australie. Vous avez indiqué ce qui fonctionnait moins bien en Australie, mais j'ai cru comprendre que le pays a mis en place une sorte de programme de certification dans le cadre duquel, propriétaires de ranchs ou collectivités, peuvent suivre une formation et recevoir une certification, de sorte que l'on est davantage rassuré lorsque les membres de la collectivité souhaitent rester sur place.

Avez-vous entendu parler d'un tel programme? Les éleveurs en ont parlé.

M. Blaine Wiggins: Je suis désolé, mais je n'ai pas entendu la première partie de votre question. Je pense que vous parliez des normes de formation.

Mme Cathy McLeod: Il semble qu'il existe un programme en Australie et qu'avec ce programme on offre de la formation, pas à ceux qui se retrouvent en première ligne des incendies, mais plutôt aux éleveurs ou aux membres de la collectivité, et on leur enseigne à un niveau de base comment intervenir, et lorsque survient un ordre d'évacuation...

M. Blaine Wiggins: Ah oui. Voici comment ça fonctionne en Australie. Essentiellement, le système, s'il s'agit d'une ville, est administré par la ville. En dehors de la ville, c'est le service d'incendie de l'État. Qu'il s'agisse d'une communauté autochtone, d'une communauté constituée en corporation ou non constituée en corporation, c'est le service des incendies de l'État qui administre le système.

Essentiellement, c'est un peu comme le concept du film *Jusqu'au bout du rêve*. Construisons-le, et ils viendront. L'État administre le service des incendies là-bas. Il s'occupe d'établir toutes les normes de formation. Si nous avions l'équivalent de ce système ici, c'est-à-dire si la province administrait le service des incendies, et si une communauté des Premières Nations déclarait vouloir un service des incendies, ou si une communauté non autochtone voulait faire la même chose, c'est la province qui interviendrait et fournirait le matériel, les infrastructures, la formation, et cela deviendrait une norme établie.

Je vais vous donner l'exemple de l'un des États où l'on déplorait le fait que le service des incendies éprouvait un problème avec le travail bénévole. Je leur ai demandé quels étaient leurs chiffres, et ils m'ont répondu autour de 300 000. Je trouvais que c'était incroyable.

J'ai rétorqué, il y a 300 000 pompiers volontaires dans le pays? Et ils ont répondu, non, non, c'est l'État qui a 300 000 pompiers volontaires. Ici, nous sommes loin d'avoir 200 000 ou même environ 200 000 pompiers volontaires au pays. Là-bas, ils font de l'excellent travail en matière de gestion, mais ils le font à l'échelle de l'État, et le financement n'est pas un problème. Il ne fait pas l'objet d'une lutte constante. Il ne fait pas l'objet d'un enjeu entre les administrations. C'est tout simplement la norme.

• (1245)

La présidente: Je vous remercie beaucoup.

Madame la députée Blaney, bienvenue à notre Comité. Vous pouvez poser quelques questions.

Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD): Je vous remercie.

Merci aussi à vous tous de vous être déplacés, et d'être venus nous communiquer ces renseignements importants.

D'entrée de jeu, j'aimerais revenir sur votre déclaration comme quoi vous n'êtes pas concurrentiel avec les services grand public, et que vous souhaitez recevoir non pas un bon financement, mais un financement adéquat. J'étais en train de me demander combien de groupes de personnes déclareraient la même chose. J'espère vraiment que ce sera examiné et que l'on fera les changements nécessaires.

Vous avez aussi mentionné aujourd'hui, le manque d'équipement standard et les disparités régionales. Nous savons que dans bien des régions, les installations et les infrastructures sont limitées pour les pompiers. Nous avons entendu dire que dans certaines communautés, il n'y a même pas de camions d'incendie, ni d'accès à des ressources en eau.

Pourriez-vous nous indiquer quelles sont actuellement vos préoccupations eu égard aux infrastructures, et quelles sont vos trois priorités principales pour le gouvernement fédéral?

M. Arnold Lazare: Pour ce qui est de l'objectif principal, c'est la prévention des incendies. En effet, même dans la communauté la mieux desservie, si les résidents d'une maison ou d'un appartement ne savent pas quoi faire, il y aura des décès causés par les incendies.

Dans les communautés des Premières Nations, si on ajoute les problèmes de logement, en cas d'incendie, le taux de décès est plus élevé. Un objectif important consiste à s'assurer que chaque communauté possède un champion de la prévention des incendies. Il n'est pas nécessaire que ce soit un pompier. Souvent, on se sert des écoles, il faut s'assurer que les enfants de la communauté savent comment réagir. Je donne souvent l'exemple d'une petite communauté située à deux heures de route de chez nous. Un incendie s'est déclaré, et un enfant s'est caché dans un placard. Malheureusement, il a succombé après avoir inhalé la fumée.

Le service des incendies a décidé d'acheter une caméra à imagerie thermique de 15 000 \$. C'est une belle pièce d'équipement, mais elle ne n'aurait pas permis de sauver la vie de cet enfant. Nous avons plutôt suggéré d'allouer un budget de 500 \$ pour engager quelqu'un qui, pendant une semaine, serait chargé de vérifier si l'école a mis en place un programme complet de prévention des incendies, afin d'informer les enfants de ne pas se cacher. Ce sont des points concrets auxquels nous nous attachons et que nous préconisons.

Mme Rachel Blaney: Je vous remercie. Est-ce que quelqu'un d'autre veut ajouter quelque chose?

M. Curtis Dick: Je voudrais ajouter que dans le cadre de la formation et de l'éducation offertes aux communautés des Premières Nations, notre organisme a distribué plus de 26 000 détecteurs de fumée et des extincteurs en Colombie-Britannique.

Nous répétons qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un service des incendies pour avoir un champion dans la communauté. Lorsqu'un champion dans la communauté a reçu l'éducation nécessaire et qu'il la transmet au reste de la communauté de façon régulière — nous faisons le suivi tous les mois, ou aux deux mois. Nous faisons un suivi pour nous assurer que les programmes que nous leur avons enseignés sont mis en place et diffusés dans toute la communauté. Et cela inclut les écoles, bien entendu. Peu importe que l'on fasse partie d'un service des incendies ou non, nous offrons la même éducation à tout le monde.

Mme Rachel Blaney: Dans ce comité, il est beaucoup question d'obtenir le consentement libre, préalable et éclairé au sujet des enjeux qui touchent les communautés autochtones. Pourriez-vous nous parler du processus d'engagement entre les divers ordres de gouvernement et les peuples autochtones au chapitre de la création de plans de gestion, de prévention et de rétablissement?

M. Jeff Eustache: En Colombie-Britannique, le First Nations Leadership Council participe activement à la formulation des recommandations issues de ce processus. En effet, nous avons entamé un processus auquel contribuent la FNESS, le First Nations Leadership Council ainsi qu'Emergency Management BC. Nous travaillons activement en vue de faire accepter ces recommandations d'engagement avec les Premières Nations.

On pourrait mettre davantage l'accent sur les aspects liés à la prévention et à la suppression des feux de forêt, mais je sais que la FNESS travaille effectivement avec la First Nations Leadership Council en vue de s'assurer de la mise en œuvre de ces recommandations.

Mme Rachel Blaney: Je sais aussi que dans certaines communautés, il y a des gens qu'on appelle les chefs des terres, les garde-feu et les gardiens. Vous avez mentionné les nombreux rôles que vous êtes appelés à jouer dans vos communautés, et que beaucoup de communautés ont désigné des gens pour faire ce travail, mais que bien souvent, ces tâches s'empilent sur le coin d'un bureau.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus au sujet des ressources dont vous avez besoin pour éviter que ces tâches soient continuellement repoussées sur un coin du bureau?

M. Curtis Dick: Premièrement, selon la taille de la communauté, si un des membres possède suffisamment de motivation pour s'en charger, il faut le nommer champion, et partir de là. Une fois que l'on a repéré ce champion, d'autres personnes vont se présenter. Il faut trouver quelqu'un pour donner l'exemple, que ce soit le service des incendies, ou les pompiers volontaires qui combattent les feux de forêt. Il faut renforcer les capacités à partir de là. Une fois que l'on a repéré ces personnes, et qu'elles ont été approuvées par le chef et le conseil et par un organisme, vous pouvez obtenir toute l'aide dont vous avez besoin. C'est le point de départ.

Il faut seulement identifier ces champions. Notre organisme a la chance de connaître ces personnes. Nous sommes un organisme de terrain, et nous sommes en mesure de les repérer.

• (1250)

Mme Rachel Blaney: Tous les deux, vous avez beaucoup parlé de l'importance que ces services soient créés par les Premières Nations et pour les Premières Nations. Je me demandais simplement si vous avez cerné, dans diverses communautés, des pratiques exemplaires

ou prometteuses dignes d'être célébrées, et que vous pourriez nous communiquer aujourd'hui.

M. Blaine Wiggins: Oui, et je m'en voudrais de ne pas reconnaître que ce ne sont pas toutes les Premières Nations qui éprouvent un problème du point de vue de la capacité. Il y a en Colombie-Britannique de nombreux bons exemples de services d'incendie très compétents. Je pense que c'est là que le bât blesse. En effet, dans l'évolution des services d'incendie, les membres des Premières Nations ont fait pression sur leurs dirigeants — et certains d'entre eux siègent aujourd'hui aux conseils et assument ce rôle de leadership — dans les années 1970 et 1980 pour obtenir du financement pour les services d'incendie, parce que même à l'époque, le gouvernement fédéral n'en assurait pas le financement.

Dans certaines communautés, on ne savait pas grand-chose au sujet des services d'incendie, et le gouvernement fédéral n'en savait pas beaucoup plus. Résultat: pendant près de 30 ans on s'est concentré uniquement sur la suppression des incendies, et non sur le reste des services d'incendie. En réalité, la suppression des incendies représente environ 2 % des activités des services d'incendie. Pour ce qui est de l'emploi du temps des pompiers, ces derniers combattent les incendies environ 2 % du temps, et consacrent les 98 % qui restent à la sécurité des bâtiments, à l'éducation du public, à la prévention des incendies, à l'inspection de bâtiments, et à des examens planifiés au préalable. Nous essayons de rattraper le temps perdu, et c'est exactement ce qu'il faut faire.

Lorsqu'il est question de normes, ce sont les normes entourant les services d'incendie, et je le répète, il faut renforcer les capacités qui existent déjà à l'échelle des régions et dans les communautés. Comme l'a expliqué Curtis, il n'est pas nécessaire d'avoir un service d'incendie dans chaque communauté. En revanche, ce qui est nécessaire, c'est la gestion des risques d'incendie, des plans d'intervention en cas d'incendie, et une bonne prévention. Ce sont ces éléments qui permettent de sauver des vies, surtout dans les régions rurales et éloignées, et ce, peu importe s'il s'agit de collectivités autochtones ou non autochtones. Si on ne fait pas de prévention contre les incendies, il est très rare qu'un service d'incendie rural parvienne à sauver une vie ou un bâtiment.

La présidente: Merci.

La parole est au député Amos.

M. William Amos (Pontiac, Lib.): Je vous remercie, madame la présidente, et je remercie également nos témoins. Comme vient de le dire M. Bossio, j'ai vraiment appris beaucoup de choses aujourd'hui.

J'ai été surtout frappé par le témoignage sur la valeur incroyable que les connaissances traditionnelles peuvent apporter aux techniques de lutte contre les incendies partout au pays.

J'aimerais vous donner l'occasion de nous en dire plus à ce sujet, parce que je pense que les Canadiens en général devraient être mieux renseignés sur le genre de savoir qui est transmis de génération en génération, un savoir qui ne porte pas seulement sur les environs immédiats, mais sur l'ensemble d'un paysage et sur des centaines de kilomètres. Comment décririez-vous les possibilités pour que les services d'incendie de partout au pays puissent se renseigner au sujet du savoir autochtone en matière de lutte contre les incendies?

M. Jeff Eustache: Je vais aborder cette question en adoptant le point de vue du feu, comme le chef l'a fait tout à l'heure. Les Autochtones possèdent beaucoup de connaissances au sujet du feu et de son comportement, de la façon de réagir de ce dernier dans certaines conditions. Beaucoup de Premières Nations possèdent un bon bagage de connaissances notamment quant au moment où le feu va arriver, en se fondant sur leurs connaissances locales de la manière dont le feu va se comporter, et réagir à certains événements météorologiques et à la topographie. Elles ont des connaissances approfondies à ce sujet, et sur la façon de réagir, et sur le choix du moment pour le faire, comme le chef vient de le mentionner, en fonction d'un incendie donné.

Ce savoir sur le comportement du feu concerne aussi les moyens de le supprimer, des techniques pour travailler avec les incendies, et même des connaissances sur le brûlage dirigé. Depuis les 60 dernières années, et même davantage, il n'y a pas eu beaucoup de brûlage dirigé en Colombie-Britannique, et cela explique peut-être une bonne partie des problèmes que nous connaissons aujourd'hui, notamment en ce qui a trait à l'intensité des incendies là où l'on a laissé les forêts se développer dans la province.

Les Premières Nations avaient l'habitude de faire régulièrement du brûlage. Mais, nous n'avons pas eu la possibilité de le faire depuis un bon bout de temps. Donc, les Autochtones possèdent un savoir étendu sur le brûlage dirigé, la prévention et la suppression des incendies. Il y a un bon bagage de connaissances dans nos communautés, dans lequel nous pouvons puiser. Et même du point de vue de la gestion des urgences, beaucoup de perspectives culturelles gagneraient à être intégrées aux plans d'intervention d'urgence. Il faut tenir compte de certains enjeux relatifs au fait de sortir les gens de leur communauté, des enjeux culturels qui sont susceptibles d'expliquer les réactions des gens lorsqu'on leur demande d'évacuer.

Ce sont les commentaires dont je peux vous faire part au sujet du savoir traditionnel.

• (1255)

M. Curtis Dick: Si je peux me permettre, j'aimerais vous raconter une petite anecdote. Je me trouvais dans le nord de la Colombie-Britannique, l'an dernier. Dans la communauté où je suis allé, il était question des feux de forêt.

On racontait l'histoire d'un vieil homme assis dans son champ, et qui y mit le feu. Je pense qu'il s'agissait d'un assez grand champ, et pendant qu'il le regardait brûler, des représentants du ministère des Forêts et des pompiers volontaires se sont pointés et affichaient une certaine nervosité. Ils lui demandèrent s'il savait que son champ brûlait. Il a répondu, « Bien entendu. » Il était en train de manger un sandwich. Pendant qu'il continuait à manger son sandwich, les types commencèrent à discuter d'un plan pour attaquer le feu, et disaient qu'ils allaient construire un coupe-feu. Il leur dit calmement de laisser tomber, que tout irait bien. Il ajouta qu'il faisait cela depuis 30 ou 40 ans, mais que ni le ministère, ni les pompiers volontaires ne s'étaient jamais présentés auparavant pour lui demander ce qu'il faisait pour protéger sa propriété qui était toujours debout.

Il y a un manque de communication. Pour tous ces aspects mentionnés par Jeff, notamment le brûlage pastoral qui s'effectue depuis des années, combien de communautés connaissons-nous qui ont ce genre de pratique? Il faut sortir des sentiers battus et faire la connaissance de nos voisins, il ne faut pas attendre qu'un événement se produise pour le faire.

Merci.

M. Blaine Wiggins: J'aimerais ajouter, très rapidement, que nous devrions considérer cela sur le plan historique. Pour de nombreuses communautés des Premières Nations, l'endroit où elles se trouvent actuellement n'est pas celui de leur origine, mais plutôt un endroit qui leur a été imposé. Elles avaient coutume d'habiter des endroits sûrs et bien adaptés. Dans bien des cas, l'endroit où elles se trouvent aujourd'hui leur a causé bien des dommages. Bien entendu, à cause des politiques du gouvernement fédéral, nous devons admettre que nous avons perdu de grands pans de notre histoire, une partie de notre culture, et certaines de nos langues. Donc, une partie de ce savoir traditionnel est perdue, mais dans les milieux ruraux surtout, il suffit d'être prêt à poser des questions et à écouter. Il y a beaucoup à apprendre avant et après les événements de la part des communautés des Premières Nations.

M. William Amos: Je vous remercie.

Je représente une circonscription de 41 municipalités et deux réserves des Premières Nations. Il y a donc beaucoup de pompiers volontaires dans toute la région qui est appelée Pontiac, et qui est, comme nous l'avons dit aujourd'hui, un territoire algonquin. Qu'est-ce qu'un commissaire aux incendies, qui travaillerait je présume en collaboration avec toutes les autres provinces, pourrait apporter aux communautés éloignées non autochtones pour ce qui est d'une protection additionnelle? J'ai l'impression que beaucoup de communautés rurales, partout au pays, qu'elles soient autochtones ou non autochtones, souhaiteraient une meilleure coordination à l'échelle nationale. J'aimerais vous entendre à ce sujet.

M. Arnold Lazare: Quelques services des incendies des Premières Nations protègent aussi des communautés non autochtones. C'est un fait. L'APAC est un organisme inclusif. Il y a beaucoup de questionnements, à savoir, s'agit-il de gens des Premières Nations, d'Autochtones? Nous avons pour habitude d'adopter la position de l'inclusion. Je pense aux Tapirisat, aux Métis aux Inuits. Nous ne nous limitons pas à une seule nation. Nous nous disons qu'en offrant une bonne formation et une bonne éducation, nous aidons la communauté, qu'elle soit autochtone ou non autochtone. Nous savons qu'en renforçant les capacités partout, nous contribuons à améliorer les services de protection contre l'incendie.

M. Blaine Wiggins: Du point de vue des programmes et des services, disons simplement que les gens des Premières Nations en zone rurale sauront, en collaboration avec notre partenaire au niveau régional, qu'ils bénéficieront du même niveau de services, sans égard à leur lieu de résidence. Et ils sauront aussi que cet organisme n'aura pas à se battre pour obtenir ces services, qu'ils seront de fait garantis. Et surtout, ils sauront que les services qu'ils obtiendront ont été conçus par des gens des Premières Nations et leur seront offerts par des Premières Nations, sans égard au budget disponible. C'est sans doute l'élément le plus critique: le fait que nous puissions satisfaire les besoins de la communauté.

La présidente: Je vous remercie.

Monsieur Anandasangaree.

• (1300)

M. Gary Anandasangaree: Je me rends compte que nous n'avons plus de temps, mais je voulais seulement savoir, au sujet des témoins qui viendront jeudi, si...

La présidente: Je viens tout juste de distribuer une note disant qu'il semble que nous n'ayons que deux personnes jeudi. Je pense que le greffier cherche activement à trouver d'autres témoins, et j'ai suggéré d'inviter quelqu'un du Manitoba qui serait disponible.

M. Gary Anandasangaree: Oui, je vois que l'on suggère Judy Klassen, du Manitoba, qui pourrait venir témoigner si nous avons le temps d'entendre un autre témoin.

La présidente: Si tout le monde est d'accord, nous pourrions vérifier si elle est disponible. Elle était active dans le domaine des services de sécurité-incendie.

Madame McLeod.

Mme Cathy McLeod: Madame la présidente, je n'ai pas d'objection. De toute évidence, il est important d'avoir un échantillon de témoins aussi complet que possible. S'il y a une liste, alors je suppose que ce pourrait être une solution de rechange pour le greffier plutôt que de devancer certains des témoins qui ont déjà été suggérés.

La présidente: Je suis d'accord.

Arnold, vous avez deux minutes.

M. Arnold Viersen: Très bien.

La présidente: Soyez convaincant, Arnold. Et très bref — allez-y avec votre question la plus pénétrante.

M. Arnold Viersen: D'accord.

Je reviens à M. Wiggins. Au cours de la précédente série de questions, nous parlions des gens qui avaient reçu un ordre d'évacuation et qui, dans certains cas, refusaient de quitter ou ne voulaient pas partir. En Australie, il semble exister un système au moyen duquel ils peuvent fournir un document expliquant que la personne a suivi une formation particulière, et qu'elle n'est pas tenue de suivre l'ordre d'évacuation. C'est là que nous voulions en venir.

Vous avez une minute et demie pour nous parler des gens qui souhaitent rester sur place plutôt que de respecter un ordre d'évacuation.

M. Blaine Wiggins: Je ne veux pas m'étendre sur les programmes et services australiens, mais il est vrai qu'ils ont mis en place une sorte de programme appelé « restez sur place, et lutez ou quittez ».

C'est une proposition nettement tranchée. Vous pouvez rester ici, ou quitter, mais si vous quittez, faites-le dès maintenant. C'est sans doute un programme qui pourrait nous servir, de même que la formation qui va avec.

Mais j'aimerais me tourner vers mes collègues de la FNESS — parce qu'ils ont travaillé très étroitement avec les évacuations en Colombie-Britannique — et leur demander de nous faire part de leurs expériences et de leurs réflexions au sujet de la formation, des politiques et de l'auto-direction.

M. Arnold Viersen: Très bien.

M. Jeff Eustache: Dans une situation d'urgence, les Premières Nations de la Colombie-Britannique mettent en œuvre leurs propres ordres d'évacuation d'urgence par l'entremise de résolutions du conseil. Elles ont aussi la possibilité de rester sur place, si elles le souhaitent. C'est la province qui leur conseille de quitter les lieux en fonction de la menace et des risques que pose l'incendie. Je tenais à clarifier qu'elles peuvent le faire si elles le souhaitent.

Certaines ont aussi choisi de supprimer elles-mêmes les incendies. Je pense que c'est important... et comme je l'ai mentionné, elles ont reçu la formation, elles possèdent les capacités, et les ressources pour rester sur place et combattre l'incendie. Mais elles n'ont pas la possibilité de le faire dans le cadre des ententes actuelles. À mon avis, le modèle australien fonctionnerait très bien si les Premières Nations de Colombie-Britannique avaient conclu cette entente avec la province et le gouvernement fédéral, dans le cadre de la certification appropriée, avec la formation et les capacités requises pour être autorisées à combattre ces incendies.

La présidente: Je pense que nous avons dépassé le temps qui nous était imparti.

Nous avons tenu une conversation instructive. Nous apprécions votre participation. *Meegwetch* d'être venus témoigner. Nous apprécions vos idées.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>